LABRESSE INFOS

Bulletin d'informations de la commune de La Bresse | n° 410 | Septembre 2023

DOSSIER

La Maison des Loisirs et de la Culture

www.labresse.fr

La Bresse
Hautes-Vosges

Projet citoyen d'énergies renouvelables

Vous souhaitez mettre à disposition votre toiture ou une partie de votre terrain pour la production d'énergie renouvelable ? Vous souhaitez alléger votre facture d'électricité ? Lors de la réunion d'information de la RME le 27 juin dernier, a été évoqué un projet participatif pour le développement des énergies renouvelables sur la commune de La Bresse. Le projet avance et on vous en dit plus !

Une SCIC pour la production collective d'énergie renouvelable, c'est quoi ?

Par opposition à un projet d'énergies renouvelables classique, un projet d'énergies renouvelables à gouvernance locale, ou projet « citoyen », est un projet développé et/ou détenu par des citoyens et des collectivités. Une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) est une forme privée de société permettant de porter des projets d'intérêt public autour d'un projet commun.
De par leurs statuts d'actionnaires, les parties prenantes perçoivent un bénéfice direct sous forme de consommation électrique ou de dividendes, et sont impliqués dans le développement et l'exploitation du projet.

Pourquoi de l'autoconsommation collective ?

Beaucoup de commerciaux font aujourd'hui la promotion de kits solaires d'autoconsommation. Il s'agit de quelques m² de panneaux photovoltaïques à brancher dans une prise de courant de son logement et qui permet de réduire immédiatement sa facture d'électricité. Ce type de système fonctionne techniquement, il reste toutefois un problème de rentabilité. Si l'électricité produite n'est pas consommée à l'instant « t », elle repart sur le réseau, sans rémunération. Pour des actifs qui ne sont pas présents à la maison en semaine pour optimiser la consommation, la rentabilité peut chuter à moins de 30 %, et cela conduit à une période d'amortissement de plus de 20 ans. Avec l'autoconsommation collective, la production et la consommation sont mutualisées ; cela permet de minimiser les pertes et d'en faire profiter également les personnes qui ne peuvent pas installer de panneaux à leur domicile.

Nous parlons pour l'instant de panneaux photovoltaïques, mais il se peut que le projet évolue vers d'autres types d'énergie, en fonction des souhaits des adhérents.

Pourquoi une coopérative ?

Une SCIC est en effet une coopérative, mais c'est avant tout une société inscrite au registre du commerce soumise aux impôts commerciaux. Elle fonctionne comme toute société soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation. Sa fonction de coopérative est située dans son fonctionnement et sa gouvernance, 1 personne = 1 voix en assemblée générale. Les principes coopératifs sont ainsi respectés et permettent aux habitants du territoire de mobiliser leur épargne pour la transition énergétique locale.

Quelle place pour la commune et la RME dans un tel projet ?

La SCIC permet aux collectivités territoriales de devenir associées, sans toutefois détenir plus de 50 % du capital social. L'objectif n'est pas la main mise sur la structure, mais au contraire l'ouverture. Un tel projet de production d'énergies renouvelables permettrait, d'une part, d'augmenter la participation des collectivités et des citoyens dans la réalisation technique et économique des projets, grâce notamment à l'expertise de la RME, mais également d'augmenter les retombées économiques sur le territoire et pour le territoire.

Comment faire si je suis intéressé ?

La commune et la RME proposent aux personnes intéressées de participer à une réunion d'information / échanges sur le projet au cours de l'automne. Toute personne intéressée est invitée à se faire connaître par téléphone 03 29 25 71 70 ou par mail info@labresse.fr

4-13
Conseil Municipal

14
Vivre ensemble

15-18
Actualités

18
Cinéma

19
Infos sympas

20
Tribune

21-27
Dossier
La Maison des Loisirs et de la Culture

28-34
Dans le Rétro

35
Infos Pratiques

36
Agenda
Culture - Sport - Loisirs

LABRESSEINFOS - N° 410

BULLETIN D'INFORMATIONS MENSUEL
DE LA COMMUNE DE LA BRESSE
SEPTEMBRE 2023

Directeur de la publication
Yannick Danièlou
Administration, rédaction, publicité
Mairie de La Bresse - Tél. : 03 29 25 40 21
bulletin@labresse.fr
Mise en Page
Atelier VOOVOYEZ
Impression
SOCOSPRINT Imprimeurs
Crédit photo
Mairie de La Bresse, écoles, OTC
et associations diverses.
Tirage
2500 exemplaires

ÉDITORIAL

Bressaudes, Bressauds,

La période estivale se termine et pour une majorité d'entre vous les vacances aussi.

Début septembre c'est un moment fort pour les enfants : ils vont retrouver leurs amis sur les bancs de l'école. Pour les nouveaux élèves, c'est une découverte avec, quelquefois, quelques larmes, mais qui sont bien vite essuyées.

Comme tous les ans, les élus ne manqueront pas d'effectuer la « tournée » des établissements scolaires afin de faire un petit point avec les équipes éducatives et de souhaiter à tous, enfants et enseignants, une bonne rentrée.

Je profite de cet édito pour revenir sur deux gros chantiers de travaux terminés pendant l'été.

Les agents du service Population ont intégré de nouveaux locaux beaucoup plus fonctionnels. C'est le cas également du service CCAS qui sera désormais au rez-de-chaussée, tout comme l'accueil. La Police municipale bénéficie également de ces travaux de rénovation. Le service urbanisme, jusqu'alors installé aux STM route de Niachamp, est maintenant dans les locaux de la Mairie.

Tous ces changements permettront de recevoir le public dans de meilleures conditions, vous pourrez en juger par vous-mêmes lorsque vous aurez le besoin d'utiliser tous ces services.

Les travaux du carrefour des Champions sont eux aussi terminés. C'était un chantier d'importance aussi bien pour le pont que pour la circulation. Outre la reconstruction nécessaire de ce pont qui montrait des signes de faiblesse, ce dont certaines personnes doutaient, le rond-point permet maintenant une circulation beaucoup fluide lorsqu'il y a beaucoup d'affluence et c'est un constat que beaucoup d'entre vous font. Non ce chantier n'était pas une « lubie » de la part des élus comme j'ai pu l'entendre, ce chantier avait tout son sens.

Cette longue période de chamboulement fut un peu difficile à gérer pour les commerçants voisins. Je le comprends, mais il fallait en passer par là. Je les remercie vivement pour leur patience.

Bon nombre de manifestations se sont déroulées pendant ces deux mois d'été, comme le Passage du Tour de France, la montée impossible, les marchés d'été, le 14 juillet, et bien d'autres. Il a fallu hélas compter avec un épisode assez pluvieux pendant cette période, mais pas de quoi décourager petits et grands, bressauds et vacanciers.

Je profite d'ailleurs de ce moment d'écriture, pour remercier les nombreux bénévoles, les différentes associations et commissions, mais également les personnels administratifs et techniques de la ville très impliqués dans la réussite de chaque manifestation, montrant ainsi le dynamisme de notre cité.

Le vendredi 8 septembre, la Halle des Congrès accueille la traditionnelle fête des Associations. Qu'elles soient sportives, culturelles, de loisirs, toutes ces associations sont une vraie force pour notre ville. N'hésitez donc pas à leur rendre visite.

Le dossier de ce bulletin est consacré à la Maison des Loisirs et de la Culture. Vous pourrez y trouver ou retrouver toutes les activités de notre MLC.

Je vous souhaite une bonne lecture

Sincèrement,

Maryvonne Crouvezier, Maire de La Bresse

Extraits du Conseil municipal du 16 Mai 2023

Compte-rendu intégral consultable en mairie et sur le site internet www.labresse.fr (rubrique docs à télécharger)

Différents marchés, conventions-baux, tarifs ont été conclus selon les tableaux ci-après :

Marchés

Objet du Marché	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
Contrat de location et d'entretien de bobines essuie-mains aux Services Techniques Municipaux - Avenant autorisant le transfert au traitement des données personnelles hors UE et RU	Rentokil Initial Holdings	Montant inchangé	
Entretien des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville de La Bresse - année 2022 à 2025 - Avenant n°1. Mises à jour d'interventions sur sites au cahier des charges	Idex Energies	Montant inchangé	
Prestations de nettoyage de WC communaux et ramassage des poubelles du Centre-ville - Année 2023/2024. (site du Brabant, Lac des Corbeaux, Lac de Blanchemer, Maison de La Bresse pendant le festival de sculpture)	Pascal Mougel Multiservices	20 356.00 € HT	
Mission de contrôle technique – Extension du multi-accueil Anicé Le Sotré : Avenant n°1.	Transfert du contrat attribué Apave Alsacienne à Apave Infrastructures et Construction Suite aux changements juridiques intervenus au sein du groupe Apave, à la demande du Ministère de la Transition Ecologique		
Entretien des ascenseurs, élévateurs et portes automatiques - Année 2020 à 2022. Lot n°1 : Commune de La Bresse. Avenant 2 visant à prolonger la durée d'éxecution jusqu'au 1er mai 2023.	Otis Vandœuvre-les-Nancy	Montant inchangé	
Contrat de maintenance et de réparation pluriannuel des toilettes sèches situées au Lac des Corbeaux Années 2023 à 2027.	Sanisphere Redevance semestrielle	660,00€ HT	792,00€ TTC
Mission de contrôle technique pour les travaux de remplacement de la couverture du Centre Culturel et Social	Bureau Veritas Construction	1600,00€ HT	1920.00€ TTC
Mission de coordination SPS pour les travaux de remplacement de la couverture du Centre Culturel et Social	Bureau Veritas Construction	1500,00€ HT	
Marché d'entretien des ascenseurs, élévateurs et portes automatiques sur les sites des communes de La Bresse et Cornimont, du CCAS de La Bresse et de la Communauté de communes des Hautes Vosges	Société Otis (54500 Vandœuvre-les-Nancy)	Montant révisable annuel de 9118.80€ HT pour l'ensemble des membres du groupement. Commune de La Bresse : 4564.80€ HT CCAS : 1982.40€ HT - Commune de Cornimont : 1 660.80 € HT Communauté Communes des Hautes Vosges : 910.80€ HT	
Marché d'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur	Epure Inegnierie SARL (57070 Metz)	11 645 € HT € HT	13 974.00 € HT

Subventions

Objet	Organismes	Montant
Travaux de voirie communale 2023 Travaux de renforcement de chaussée	Conseil Départemental	20 % du montant HT des dépenses estimées à 186 182.71 € HT et plafonné à 130 000 € HT
Aménagement global de voirie 2023 Zone industrielle des Ecorces	Conseil Départemental	20 % du montant HT des dépenses estimées à 457 518.50 € HT et plafonné à 350 000 € HT

Conventions - Baux

Objet	Titulaire	Montant	Durée
Convention pour mise à disposition de la halle patinoire afin d'y installer un parc de structures gonflables et de trampoline - été 2023	Société Aérotrampoline	3 390€	Du 8 juillet au 27 août, soit 51 jours
Mise à disposition de terrain pour rucher Lieu-dit : Pré des Bas	Gehin Jean-Paul et Rachel	Gratuit	Un an reconductible par tacite reconduction d'année en année
Avenant n°1 de la convention de mise à disposition de terrain communal n°398 AP 752 partie	Changement de co-titulaire : M. Vilmin Clément et Clotilde en lieu et place de M. Tisserant Yannick	Gratuit	Un an reconductible par tacite reconduction d'année en année
Bail de location d'un local industriel à l'usine du Daval (environ 691 m²) - Pour stockage des plaquettes de bois déchiqueté	Régie Municipale d'Electricité La Bresse	18 000 € HT annuel	9 ans

Délégations de Service Public (DSP)

Attribution de DSP pour l'Exploitation du Bar-Restaurant Grill « La Passerelle » et du Bar-Bowling

Par délibération en date du 20 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une gestion déléguée du service sous forme de délégation de service public pour l'exploitation du bar-restaurant grill « La Passerelle » et l'exploitation du bar-bowling.

L'avis de délégation a fait l'objet d'une publication au BOAMP le 27 janvier 2023, au JOUE le 27 janvier 2023, et sur le profil acheteur de l'autorité concédante www.xmarches.fr.

Les candidats avaient jusqu'au 27 février 2023 à 12 h pour remettre leurs plis de candidature et d'offre (procédure « ouverte »). Les services de la collectivité ont procédé à l'ouverture des plis contenant les candidatures reçues dans les délais impartis.

Une offre a été reçue pour chacun des lots :

- Lot 1 - Exploitation du bar-restaurant grill « La Passerelle » : **M. Unal Gok – Société La Passerelle**
- Lot 2 - Exploitation du bar-bowling : **M. Unal Gok – Société La Passerelle**

La Commission Délégation de Service Public (CDSP) s'est réunie le 2 mars 2023 pour analyser les candidatures reçues et a décidé, pour chacun des lots, de retenir le candidat pour la suite de la procédure. La CDSP s'est une nouvelle fois réunie le mardi 10 mars 2023 afin de procéder à l'analyse des offres reçues. À l'issue de cette commission, le Maire a décidé, pour l'ensemble des lots, d'engager des négociations avec le candidat ayant remis une offre.

Des questions complémentaires ont été transmises au candidat en amont des négociations. Il avait jusqu'au 27 mars 2023 à 16h pour transmettre ses éléments de réponse. Les négociations se sont tenues le 28 mars 2023 à 14 h 30. Le candidat Unal Gok a été reçu pendant 1h. Il avait jusqu'au vendredi 7 avril 2023, 16 h pour faire parvenir ses offres finales (une offre par lot).

Au terme de l'analyse, les offres consolidées de M. Unal Gok après la négociation, sont jugées comme satisfaisantes pour la collectivité par rapport aux critères de sélection mentionnés dans le règlement de consultation. Le rapport sur le choix du délégataire annexé, ainsi que les différents procès-verbaux de la commission détaillent précisément cette analyse au vu des critères d'attribution définis initialement. Ces éléments ont été présentés et approuvés en CDSP le 12 avril 2023.

Les membres du Conseil municipal ont reçu le 26 avril dernier les documents suivants : projet de délibération, rapport du choix du délégataire, le procès-verbal pour l'ouverture et examen des candidatures, le procès-verbal de l'ouverture des offres, le procès-verbal de l'examen des offres, le procès-verbal pour la présentation de l'offre finale, et les projets de contrats pour l'exploitation du bar-restaurant grill « La Passerelle » et l'exploitation du bar-bowling. Ils ont également été informés que les projets de contrats et leurs annexes sont consultables auprès de la Direction Générale des Services.
Après débat, sur proposition de M^me^ le Maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'attribution des contrats de Délégation de Service Public pour l'exploitation du bar-restaurant grill « La Passerelle » et l'exploitation du bar-bowling (lots 1 et 2) à Monsieur Unal Gok.

DSP Exploitation du domaine skiable La Bresse-Hohneck - Homologation grilles tarifaires

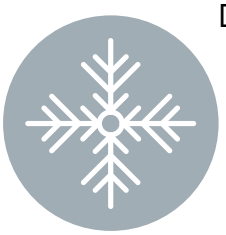

Dans le cadre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du domaine skiable de La Bresse – Hohneck notifié le 20 octobre, la commune a été sollicitée en vue de l'approbation des nouveaux les tarifs applicables pour l'hiver 2023/2024 et l'été 2024. La société La Bresse Labellemontagne a adressé le 27 mars les tarifs complémentaires suivants :

- À l'occasion des compétitions se déroulant sur la station :
  - Tarif compétiteur : tarif public du jour - 20% sur présentation du dossard.
- Accueil des enfants tout au long de la saison :
  - Tarif unique, classe de neige – par exemple jonquilles -, et classes découverte - par exemple ODCVL - : 11.80 € ½ journée, grand domaine, période bleue, temps scolaire.
  - Gratuité aux collégiens et lycéens des sections sportives ski, en temps scolaire encadré.
  - Ces tarifs complémentaires seront appliqués de la même manière à tout usager répondant aux critères.

Appui à la politique sportive communale Financement de forfaits pour les résidents bressauds de moins de 16 ans

Dès le début du 20^e^ siècle, l'activité ski fait son apparition sur le massif des Vosges, et plus particulièrement à La Bresse. En constant développement depuis cette période, cette activité fait partie du patrimoine sportif local, avec des athlètes qui ont porté très haut les couleurs bressaudes. Au fil des années, le ski s'est également imposé comme l'un des piliers de l'économie locale, avec de nombreux emplois directs et indirects sur la commune. Même si l'accent est aujourd'hui porté sur une transition vers des activités 4 saisons, l'activité ski conserve une importance centrale et doit faire l'objet d'une attention particulière.
Parmi les enjeux qui y sont liés se trouve tout d'abord celui de l'emploi local, caractérisant un motif d'intérêt général. En effet, les stations bressaudes ont aujourd'hui de plus en plus de difficultés à recruter sur les métiers spécifiques de la neige, comme ceux de conducteurs d'engin de damage, de pisteur secouriste, de moniteur de ski ou encore de nivoculteur. Dans la mesure où la saison hivernale est plus courte sur le massif vosgien que sur les autres, les personnes diplômées ou formées sont plus facilement recrutées sur d'autres massifs. C'est pour cette raison que c'est localement qu'il convient de former et recruter sur ces métiers. Et favoriser le positionnement sur ces métiers de saisonniers commence par l'acculturation à la pratique du ski, dès le plus jeune âge.
Le second enjeu comportant un motif d'intérêt général relève d'une politique sociale. L'activité sportive en général et le ski en particulier, portent des valeurs de solidarité, de respect et de dépassement de soi. Une vie sportive favorise un ancrage dans la société à laquelle elle apporte des vertus : insertion, réinsertion, intégration, égalité des chances, santé... En territoire de montagne, le ski n'est plus seulement le ski, il est un fait social qui doit, plus que jamais, être facteur de lien social.
Aussi, afin de soutenir la pratique du ski pour les générations à venir, soutenir également l'attractivité de la commune pour les résidents à titre principal, et au-delà des aides apportées chaque année aux clubs et associations sportives autour de l'activité ski, le conseil municipal a accepté de financer les forfaits journée ou semaine pour les résidents bressauds de 4 à 16 ans, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 mars 2026.

Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du Domaine Public et Utilisation de la ressource en eau du barrage de La Lande par la société La Bresse Labellemontagne.

Par décret ministériel du 30 août 1963, l'Etat a consenti à la commune de La Bresse, une concession pour l'aménagement et l'exploitation de la chute de Blanchemer, sur la Moselotte et divers affluents à des fins de production d'électricité jusqu'au 31 décembre 2035. La commune en a confié l'exploitation à la Régie Municipale d'Électricité.
Dans ce cadre, le barrage de La Lande a été construit en 1983 afin de créer un important réservoir d'eau pour la production d'électricité. La retenue d'eau est utilisée également pour l'alimentation de l'usine de production

de neige de culture exploitée par la société La Bresse Labellemontagne, Délégataire du Service Public de remontées mécaniques du domaine skiable de La Bresse-Hohneck, approuvé par délibération N°144 du 22 septembre 2022, pour une durée de 25 ans.
Arrivée à échéance, la convention relative à l'occupation temporaire du domaine public et l'utilisation de la ressource en eau du barrage de La Lande, doit être renouvelée afin de permettre au délégataire de poursuivre son activité.
Suite aux échanges avec les services de l'état il a été convenu d'établir une convention sur une durée de 2 ans, correspondant au temps nécessaire pour réaliser une étude globale sur les prélèvements en eau dans le barrage de la Lande.
En conséquence, cette convention est établie jusqu'au 31 mars 2025, et sera renouvelée dans les conditions établies à l'occasion de l'étude d'impact globale à mener dans ce délai. Le périmètre de cette étude étant défini au compte rendu de la réunion du 15 décembre 2022, entre les services de l'Etat et la commune de La Bresse.
Après débat, le Conseil municipal a approuvé le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public et d'utilisation de la ressource en eau du barrage de La Lande par la société La Bresse Labellemontagne jusqu'au 31 mars 2025.

Conventions de mise en œuvre de l'activité La Bresse Labellemontagne

Le Conseil municipal a validé les projets de conventions respectives à établir avec la société La Bresse Labellemontagne, dans le cadre de la délégation de service public, et avec, l'Ecole Française de Mountain Board (EFMB), l'association Syndicat Local de l'ESF de La Bresse, l'agence Guideon, et le Bureau Montagne Hautes Vosges et définissant les engagements réciproques et les modalités financières des prestations des parties.
Ces conventions sont établies pour la saison d'été 2023, soit, rétroactivement, avec une date d'effet du 29 avril 2023 au 30 septembre 2023.

Groupements de commandes

Réalisation de travaux d'aménagement zone industrielle des Écorces

La Commune de La Bresse et la Régie municipale projettent chacun de réaliser des travaux d'aménagement au niveau de la zone industrielle des Écorces.
Les travaux consistent à redonner à la chaussée une structure adaptée au niveau de service, notamment adapté à la circulation des poids lourds de l'ordre de 50 PL/jour/sens. Ce projet permettra d'utiliser la totalité de la voirie permettant d'y implanter des zones de stationnements et un cheminement sécurisé pour les piétons.
Afin d'optimiser le coût des travaux à exécuter par la mutualisation des prestations communes à chaque membre et la réalisation d'économies d'échelle, d'une part, et faciliter la coordination des travaux en retenant un prestataire unique pour l'ensemble des membres du groupement d'autre part, il est proposé de constituer un groupement de commandes.
Ce groupement aura pour objet de permettre aux membres de confier à l'un d'eux la charge de mener toute la procédure de passation du marché.
Il est proposé que la commune de La Bresse soit coordonnateur de ce groupement. Elle serait, à ce titre, chargée d'organiser et d'assurer la gestion de la procédure de passation du marché afférent à cette opération, au nom et pour le compte de l'ensemble des adhérents.
Conformément aux dispositions des articles L.2113 - 6 et suivants du code de la commande publique, une convention constitutive du groupement définissant le rôle de chacun des membres et ses modalités de fonctionnement sera signée avec l'ensemble des autres membres adhérents.

Groupement de commandes « Bois Energie 2023 » du Pays de Remiremont et de ses Vallées

À l'initiative du Pays de Remiremont et de ses vallées, les communes de La Bresse, Fresse-sur-Moselle, Cornimont, Le Ménil, la Régie Municipale d'Électricité et le Centre d'Hébergement, d'Accueil et de Soins des Vosges Méridionales du Val d'Ajol envisagent de s'associer de nouveau, pour la prochaine saison de chauffe (septembre 2023 – juin 2024) afin de grouper l'achat et la livraison de plaquettes forestières de bois déchiqueté, destinées à alimenter leurs installations de chauffage au bois.
À cet effet, un groupement de commandes est constitué, qui a donc pour objet de permettre à la commune, pour ce qui la concerne, de passer ensuite, avec le ou les titulaires proposé(s) à l'issue d'une procédure groupée, le marché consistant en l'achat et la livraison de plaquettes forestières de bois déchiqueté à la hauteur de ses besoins propres.
La Commune de La Bresse est coordonnateur de ce groupement ; elle est, à ce titre, chargée d'organiser et assurer la gestion en commun de la procédure de passation du marché afférent à cette opération, au nom et pour le compte de l'ensemble des adhérents. Chaque commune pourra ensuite passer, avec le ou les co-contractant(s) proposé(s) à l'issue de cette procédure, un marché individuel à la hauteur de ses propres besoins, de même qu'elle en assurera ensuite le suivi et le contrôle de la bonne exécution.

Marché de fioul et de gazole

Un groupement de commandes a été constitué avec la Régie Municipale d'Électricité pour la fourniture de fioul et de gazole pour les années 2023 à 2026. Dans le cadre de ce groupement, une procédure de mise en concurrence par appel d'offres a donc été lancée avec une remise des offres fixée au 5 mai 2023. 1 offre a été déposée.
Le 12 mai dernier, au terme de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour proposer une décision quant à l'attribution de ce marché.
Ainsi, au regard du rapport d'analyse des offres, le marché a été attribué à la société Bolloré Energy – 88100 Saint-Die-des-Vosges, moins-disante.

Balisage de sécurité sur la grande Crête des Vosges

Soucieuse d'assurer la sécurité des usagers parcourant le sentier de randonnée situé entre le sommet du télésiège de la Schlucht et l'auberge de Breitzhousen, la commune a décidé de réhabiliter le balisage de sécurité implanté sur celui-ci.
En effet, cette partie de crête qui comporte une corniche de neige en période hivernale et de mauvaises conditions de visibilité suivant la météo constitue un réel enjeu de sécurité des randonneurs.
Le coût estimatif de cette opération est de 10 000.00€
- La commune a sollicité le FNADT pour obtenir une subvention d'un montant de 7 500 euros, et autofinancement de la commune de 2 500 euros.

Bâtiment 13 rue des Proyes

L'ancien site industriel du 13, rue des Proyes possède, de par sa situation, sa surface et ses capacités de stationnement, les atouts pour y installer une maison de santé. Compte tenu de la nécessité de mener un projet de structure médicale partagée, permettant d'améliorer l'attractivité de la commune en matière de santé, la commune de La Bresse a la possibilité de mettre en place une convention de projet avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est (EPFGE).
Un tel projet nécessite une réhabilitation du bâtiment, sa mise en accessibilité, le traitement des espaces extérieurs, ainsi que les obligations liées à l'éventuel classement pour la protection de l'environnement (ICPE). Dans ce cadre, la convention de projet confierait à l'EPFGE :

- L'engagement des moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de l'action foncière telle qu'elle résulte du projet engagé par la Commune, pendant la phase d'acquisition des biens fonciers ou immobiliers et de gestion de ces biens jusqu'à leur cession et pendant la période d'études.
- La garantie de rachat par la Commune des biens acquis par l'EPFGE.
- La garantie de prise en charge par la Commune co-contractante des études réalisées par l'EPFGE.

Lorsque l'EPFGE sera propriétaire des biens et qu'il en aura la jouissance, il en assurera une gestion raisonnable (entretien, assurances, mise en sécurité, taxe foncière…), conformément aux dispositions du Code Civil. Dès lors, la commune pourra solliciter la mise à disposition des biens afin d'y mener l'ensemble des investigations nécessaires aux études, puis sollicitera une cession temporaire de l'usufruit avant d'engager les travaux d'aménagement.
La Commune s'engage à racheter les biens au plus tard le 30/06/2028 et en tout état de cause avant le démarrage d'éventuels travaux dont elle assurerait la maîtrise d'ouvrage (sauf en cas de cession d'usufruit). La période de portage de tous les biens acquis par l'EPFGE dans le cadre de la présente convention s'achève donc à cette échéance, quelle que soit la date de leur acquisition.
Après explications et débat, le conseil municipal a validé les termes de convention de projet avec l'EPFGE

La Bresse – Dénomination commune touristique

Par décret du Ministère de l'Économie et des Finances du 6 Novembre 2018, la commune de La Bresse a été classée comme station de tourisme. Ce classement est valable pour 12 ans soit jusqu'au 5 Novembre 2030.
En dépit de ce classement, il nous a été conseillé par les services préfectoraux de renouveler le classement en Commune Touristique obtenu par Arrêté Préfectoral N°426-15 du 13 Août 2015. Pour être dénommée "commune touristique", la commune doit remplir les trois conditions suivantes (article R133-2 du code du tourisme) : détenir un office de tourisme classé ; organiser des animations touristiques et disposer d'une capacité d'hébergement destinée à une population non permanente.
En conséquence, le conseil municipal demande le renouvellement du classement de la commune de La Bresse en Commune Touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux Communes Touristiques et aux Stations Classées de Tourisme.

Association échiquier des Hautes-Vosges

Lors du vote du budget 2023 et de l'attribution des subventions aux associations, une omission a été faite.
Une subvention, au titre de l'exercice 2023, d'un montant de 160 euros, a été attribuée à l'association échiquier des Hautes Vosges.

Urbanisme

- **Cessions de terrains à :**

M. Loïc Poirot - Traverse de la Roche

- références cadastrales : AP 1462 Lieu-dit : « Sous la Brayotte »
- surface : 491 m² - zone UC du PLU
- tarif : 15 € le m² - Terrain complémentaire d'aisance
- Frais d'acte à la charge du demandeur
- Avis des domaines 2023 – 88075 14402 du 22/02/2023

M. Olivier Roche – Chemin du Frétuz

- Parcelle AM 1373 pour 303 m².
- Tarif : 5 €/m², terrain complémentaire aux fins de régulariser l'emprise des aménagements existants sur terrain communal, présence du talus et de la nécessité du soutènement
- Frais de géomètre et de notaire à la charge des demandeurs
- Avis des domaines n°2022-88075-65533 du 08/09/2022

Société Hôtelière Bressaude – pérennisation de sa terrasse au droit de l'Hôtel IBIS, rue de la Clairie

- Parcelle AB 1094
- Surface : 160 m². Zone UA du Plan Local d'Urbanisme.
- Tarif : 25 €/m²
- Frais de géomètre et de notaire à la charge des demandeurs
- Avis des domaines n°OSE 2022-88075-78007 du 24/10/2022

Espace Gervais Poirot

La Commune met, gratuitement, l'Espace Gervais Poirot, situé à La Ténine à la disposition du Foyer de Ski, de la section ski de L'association Omnisports La Bressaude et du Club Vosgien, dans le cadre de leurs activités respectives.

- **Condition d'utilisation par le Foyer de ski et le Ski Club « La Bressaude » - disciplines nordiques**

  La Commune met à la disposition du Foyer de ski et du Ski Club « La Bressaude » - disciplines nordiques :
  La salle commune équipée de tables et de chaises, la salle de stockage et fartage du matériel de ski et autres équipements, ainsi que les sanitaires, pour l'organisation et le secrétariat de compétitions officielles sur le site.
  Ces mêmes locaux seront occupés lors des entraînements organisés par le Foyer de ski ou le Ski Club « La Bressaude » - disciplines nordiques - L'aménagement et l'agencement de ces pièces seront réalisés par le Ski club et le Foyer de ski qui en seront les seuls utilisateurs.
  La salle commune sera utilisée uniquement du **1er octobre au 30 avril.**

- **Condition d'utilisation par le Club Vosgien :**

  La Commune met à la disposition du Club Vosgien une partie du grenier et du local de rangement du rez-de-chaussée. L'aménagement des deux emplacements pourra être réalisé afin de stocker et d'entretenir le matériel : panneaux, signalisation...
  L'utilisation de la grande salle commune équipée de tables et de chaises du **1er mai au 30 septembre** pour se réunir selon les disponibilités en tenant compte des besoins des autres utilisateurs. Aucun accès aux autres pièces, sauf les sanitaires.

Les frais d'électricité et d'eau sont pris en charge par la Commune.
La durée de validité de la convention sera de 3 ans à compter de sa date de signature et pourra être dénoncée par l'une ou par l'autre des parties avec préavis ou à tout moment par la Commune pour motif d'intérêt général.

Extraits du Conseil municipal du 26 juin 2023

Compte-rendu intégral consultable en mairie et sur le site internet www.labresse.fr (rubrique docs à télécharger)

Différents marchés, conventions-baux, tarifs ont été conclus selon les tableaux ci-après :

Marchés

Objet du Marché	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
Avenant n°3 transférant la partie du contrat portant sur l'entretien des installations thermiques relative à la Cité du Clos (CCAS) dans le cadre de la prestation d'entretien des installations thermiques dans les bâtiments de la ville de La Bresse Année 2022 à 2025	Entreprise Idex Energies	/	/
Avenant n°4 modifiant les conditions de facturation relatives au funérarium dans le cadre de la prestation d'entretien des installations thermiques dans les bâtiments de la ville - Année 2022 à 2025	Entreprise Idex Energies	/	/
Mission de contrôle technique pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'Espace Gervais Poirot *Mission de base contrôle Technique* *Missions connexes / Attestation HAND*	Bureau Veritas Construction	3 400,00€ HT *3 225,00€ HT* *175,00€ HT*	4 080,00€ TTC
Mission de coordination SPS (sécurité protection de la santé) pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'espace Gervais Poirot	Apave Infrastructures et Construction France	3 168,00€ HT	3 801,60€ TTC
Mission de contrôle technique pour les travaux de mise aux normes au Camping du Haut des Bluches	Bureau Veritas Construction	2 470,00€ HT	2 964,00€ TTC
Marché de vérification périodique des installations électriques des différents bâtiments de la Ville et du CCAS - Année 2023 à 2026 *Budget Ville* *Budget camping* *Budget Pompes funèbres* *Budget Location de fond* *Budget CCAS*	Apave Exploitation France	5 260,00€ HT *3 540,00€ HT* *370,00€ HT* *80,00€ HT* *180,00€ HT* *1 090,00€ HT*	6 312,00€ TTC
Marché de maitrise d'œuvre pour la réfection de la couverture du Centre Culturel et Social Avenant 1.	Bureau d'Études Patrice Normand SAS	2 414,00€ HT *Nouveau montant* 13 974,00€ HT	2 896,80€ TTC 16 768,80€ TTC

Déclaration préalable

Objet
Dépôt d'une déclaration préalable - Centre Culturel et Social -12 Rue Mougel-Bey -AB 119 - Projet de modification de la couverture et pose de panneaux photovoltaïques

Conventions - Baux

Objet	Titulaire	Montant	Durée
Mise à disposition de terrain - 3 Chemin de Bramont - AZ 488p	Jacoberger Mehdi	Gratuit	Un an reconductible
Convention de mise à disposition de terrain - Chemin de la Rételère - AT 274/470/271/469 partie à usage de parc	Perrin Julien	Gratuit	Un an reconductible

Objet	Titulaire	Montant	Durée
Mise à disposition de terrain - AR 574 partie - Terrain d'aisance	Orillard Alex	Gratuit	Un an reconductible
Avenant n°1 à la concession forestière n°38 - Lieu-dit : "Haut Rouan" BD 18 / BD 19 - Remise en état agricole, travaux de broyage de souches et rémanents ainsi qu'au hersage du sol, et de mettre à la charge de l'exploitant le nettoyage, le ramassage des pierres et l'ensemencement	Remy Fabien	2 000 € HT	Durée : 31/07/2024
Bail de location concernant l'appartement n° 4 ; 9 Rue de la Résistance (décision 08/2022) signé le 1er janvier 2022	Audubert Pascal		31 mars 2023

Arrêté du Maire

Thème	Objet
Délégation	Arrêté portant mise de déport en cas de conflits d'intérêts de Grégory Claudel, Conseiller Municipal délégué - Travaux de réhabilitation du bâtiment l'Accueil en logements saisonniers (Rue Paul Claudel) - Effet du 26 mai 2023 et pour la durée d'exécution de l'opération

Finances

Admission en non-valeur - créances éteintes

Les services de la Trésorerie de Cornimont ont sollicité l'admission en non-valeur de reliquats de créances sur les exercices antérieurs et notamment sur

- le budget principal, pour un montant de 5 264.11 euros : impayés sur plusieurs exercices concernant des factures d'insertion dans le bulletin, de remboursement de prime à la construction, de secours sur pistes et d'eau avant transfert à la CCHV pour lesquelles les poursuites se sont révélées sans effet ou suite à une décision d'effacement de dettes.
- Le budget animations pour un montant de 280 euros : impayés sur les factures d'encarts publicitaires impayées et non recouvrables suite à procédure de clôture pour insuffisance d'actifs.

Décision modificative n°1 sur le budget principal

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice et font l'objet de décision modificative.
Une telle décision modificative a été adoptée par le conseil municipal. Elle concerne principalement les investissements sur des travaux de bâtiments à hauteur de 650 000 euros, et d'autres ajustements de lignes budgétaires en investissements et en fonctionnement, ces ajustements auront notamment pour effet une baisse d'autant de l'emprunt provisionné lors du budget primitif.
Ces travaux de bâtiments ne sont, bien évidemment, pas annulés, mais ils n'auront un impact que sur le budget 2024. En effet, suite au départ non prévisible de la Responsable des bâtiments communaux aux services techniques, le 23 juin dernier, et compte tenu des difficultés rencontrées pour recruter son successeur, certains dossiers non finalisés lors de son départ doivent être reportés au début de l'exercice suivant.

Mécénat – Médaille de la Ville

Au vu de sa performance sportive de 1re Française à gagner une manche de coupe du monde, le Conseil municipal a décidé de remettre à Mme Delphine Claudel la médaille de la Ville. Une cérémonie actera cette remise, date à définir en fonction de l'emploi du temps de notre sportive. Celle-ci se verra remettre également une somme de 370 euros au titre d'un mécénat.

Aide au maintien ou à l'installation de médecins généralistes à La Bresse

La municipalité a été interpellée par les médecins généralistes de la Commune qui, compte tenu du départ prochain de 2 d'entre eux, s'inquiètent de l'offre médicale sur la commune pour les mois et années qui viennent.
L'ensemble des professionnels de santé de la commune ont été réunis en Mairie, afin de comprendre leurs attentes ainsi que les leviers permettant d'améliorer l'attractivité médicale de la commune.
L'article L1511-8 du CGCT prévoit que les collectivités territoriales peuvent attribuer des aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones caractérisées par une offre de soin insuffisante ou un accès difficile au soin (L. 1434-4 du code de la santé publique). C'est le cas de La Bresse, classée parmi les communes en zone d'actions complémentaires par l'ARS Grand Est en juillet 2022.
L'article R1511-44 du CGCT prévoit que cette aide peut consister en :

1 - La prise en charge, en tout ou en partie, des frais d'investissement ou de fonctionnement liés à l'activité de soins ;

2 - La mise à disposition de locaux destinés à cette activité ;

3 - La mise à disposition d'un logement ;

4 - Le versement d'une prime d'installation ;

5 - Le versement, aux professionnels exerçant à titre libéral, d'une prime d'exercice forfaitaire.

Suivant l'article R1511-45, l'attribution de l'aide doit faire l'objet d'une convention entre la commune et le professionnel de santé intéressé. Suivant l'article R1511-46 cette convention est soumise pour avis à l'agence régionale de santé (ARS).

La convention doit notamment préciser :

1 - Les engagements pris par le bénéficiaire en contrepartie des aides accordées, qui incluent obligatoirement l'engagement d'exercice sur le territoire communal pour la durée de la convention ;

2 - Les conditions dans lesquelles les aides prennent fin, ainsi que les conditions dans lesquelles l'intéressé s'oblige, en cas de non-respect de ses engagements, à restituer, en tout ou en partie, les aides perçues.

L'aide ainsi proposée est une aide au fonctionnement, d'un montant annuel de 12 000 € pour chaque médecin exerçant sur le territoire de la commune de La Bresse, sous réserve qu'il y exerce au moins 7 demi-journées par semaine. La mise en place de cette aide est envisagée à partir du 1er janvier 2024.

Après explications et débat, le Conseil Municipal a accepté de verser l'aide au maintien ou à l'installation de médecins généralistes après signature d'une convention validée par l'ARS.

Travaux de réorganisation des bureaux des services Accueil, Population, Urbanisme et Police Municipale – Avenant n°1

L'exécution des travaux de réorganisation des bureaux des services accueil, population, urbanisme et police municipale a rendu des adaptations de chantier, notamment en raison d'éléments non visibles lors du lancement de la consultation.

En l'espèce, le marché dont l'entreprise L.C.V, Les Constructeurs Vosgiens est titulaire doit être modifié par un avenant n°1 afin d'adapter les quantités réellement exécutées et d'acter les travaux en plus et moins-values rendus nécessaires en cours d'exécution.
Il en découle un montant de travaux supplémentaires s'élevant à 10 497.37 € HT, ce qui représente une augmentation de 2.30 % par rapport au montant du marché initial.

Travaux de mise aux normes de sécurite incendie du domaine du Haut des Bluches

Demande de subvention – DETR 2023
La commune dispose d'un bâtiment de type ERP (établissement recevant du public) au camping du domaine du Haut des Bluches.

Depuis la visite de la commission départementale de sécurité en date du 7 juillet 2021, l'établissement est sous avis défavorable. Les locaux actuels ne correspondent plus aux normes en vigueur.

Au vu du nombre important de non-conformités, un bureau d'étude a été missionné pour réaliser un audit de sécurité complet de l'établissement, ainsi qu'un programme de travaux de mise en conformité. Le coût estimatif de ces derniers était estimé à 86 160 € HT.

À la suite des études de maîtrise d'œuvre, et des nouvelles prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours, le montant des travaux a été actualisé. Celui-ci se porte à 91 600 € HT.
Une subvention DETR a été demandée selon tableau de financement proposé pour cette opération :
**Assiette éligible : 52 495.70€ HT*

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	70 601.72 €	77 % de l'opération
État – DETR (40 % de l'assiette éligible de 52 495.70 € HT)	20 998.28 €	23 % de l'opération
TOTAL HT	**91 600.00 €**	**100 %**

Pose de panneaux photovoltaïques – toiture du Centre Culturel et Social, 12 rue Mougel-Bey

Dans le cadre de son activité de production d'électricité, la Régie Municipale d'Électricité envisage une opération de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment du Centre Culturel et Social "12 Rue Mougel-Bey".
Ce bâtiment, propriété de la commune, fait partie de son domaine public. Cette occupation sera contractualisée par le biais d'une convention d'occupation du domaine public aux conditions suivantes :

- Centre Culturel et Social (toiture), emprise de 180 m² en toiture Sud-Est, pose de panneaux photovoltaïques, durée de la convention : 15 ans
- Redevance annuelle basée sur la production de l'année N-1 : Redevance = production en kWh x 0,0095 (Exemple : pour une production de 33 826 kWh, la somme de 321,35 € sera due.)

Compte-tenu du statut de la Régie Municipale d'Électricité, et conformément aux dispositions de l'article L2122-1-3 alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), cette autorisation est dispensée de la mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence.
Le Conseil Municipal a approuvé les conditions de cette occupation ainsi que les termes de la convention d'occupation du domaine public communal proposée.

Urbanisme

Cessions de terrain à :

M . Masip Gérard, Traverse de Moyenmont
À la suite de la délibération cadre du 25 juin 2018 portant évolution des modalités de mise à disposition des terrains communaux, la Commune a entrepris l'étude des cas particuliers des occupations de terrain communal avec des constructions. Le Conseil Municipal a déjà statué à plusieurs reprises sur des dossiers de régularisation.
M. Gérard Masip a fait connaître son accord sur les conditions proposées le 27/04/2023 :

- Références cadastrales : AW 504
- Surface totale : 440 m²
- Zone UC du PLU : 15 €/m² - estimation 110 m²
- Zone IAU du PLU : 10 €/m² - estimation 330 m²
- Frais à la charge de M. Masip
- Estimation des domaines n° 2022-88075-86436 en date du 23/11/2022.

M. Aksut Yilmaz Naringul – Traverse du Daval
Par décision en date du 28 mars 2022, le Conseil Municipal a autorisé la constitution d'une servitude de passage au profit de M. Aksut Yilmaz Naringul sur la parcelle AK 810 partie. Celui-ci a fait connaître son intérêt pour une acquisition plutôt qu'un droit de passage, aux conditions suivantes :

- Parcelle AK 810p pour 178 m², délimitation par le Cabinet Demange, géomètre (frais à la charge de M. Aksut Yilmaz)
- Tarif : 15 €/m² - Zone UC du Plan Local d'Urbanisme
- Reconnaissance par l'acquéreur
- L'acquéreur souffrira des servitudes passives, apparentes ou non, continues ou discontinues pouvant grever la parcelle cédée et profitera de celles actives le cas échéant.
- Avis des domaines n° 2023-88075-46745 du 15/06/2023

Pose de panneaux photovoltaïques

À partir du moment où vous envisagez la pose de panneaux, vous modifiez l'aspect extérieur de votre construction.
Que ce soit sur votre toit ou en façade, ce projet est soumis à autorisation.
Une déclaration préalable de travaux (cerfa 13703) sera à déposer via le site www.geopermis.fr.
La pose de panneaux au sol est également soumise à autorisation d'urbanisme. Cela dépend de la hauteur, de l'emprise au sol et de la puissance.
Ces formalités sont importantes, notamment en cas de sinistre pour votre assurance.
En cas de revente, prenez contact avec la Régie Municipale d'Électricité (18 rue du Hohneck 88250 La Bresse).
Enfin, les panneaux peuvent occasionner une réverbération conséquente sur les propriétés voisines. Vous veillerez avec votre installateur à concilier une bonne exposition et rentabilité économique sans engager votre responsabilité.

Contact et infos : Service urbanisme
Services Techniques Municipaux
7 Route de Niachamp
88250 La Bresse

Vie communale

Infos travaux

Une fuite d'eau s'est produite sur l'alimentation d'eau principale de la ville en juillet dernier.
Informé par la télésurveillance et des riverains, le service des eaux en collaboration avec la voirie a dû intervenir d'urgence pour réparer la fuite.
Une casse subite au niveau d'un collage sur la conduite en PVC est à l'origine de la fuite.
Une fois les autorisations de travaux d'urgence remplis, la signalisation temporaire établie et le matériel amené sur place, les travaux ont pu commencer.
La réparation a été rendue compliquée par la présence de deux autres canalisations d'eau, qu'il ne fallait pas endommager au risque d'aggraver la situation.
Les équipes ont fini la réparation de nuit, et l'alimentation en eau a pu être rétablie sur les coups de 23 h 30.
Privé d'alimentation, le réservoir a perdu 25 % de son volume d'eau durant l'opération. Au vu du week-end sportif qu'attendait la ville, l'urgence de rétablir l'arrivée d'eau était bien réelle.
Tout en poursuivant leur travail, les équipes ont pris un casse-croûte que des personnes bien attentionnées leur avaient gentiment amené.

Demain Le Parc

Objectifs 2042, exprimez vos envies pour l'avenir du territoire

L'objectif ? Connaître les envies et priorités des citoyens sur différentes thématiques dont le Parc pourrait se saisir les prochaines années : alimentation, agriculture, architecture, biodiversité, climat, urbanisme, mobilité, etc.

Comment participer ? De juillet à septembre, l'enquête est disponible en ligne : *https://framaforms.org/demain-le-parc-objectifs-2042-1686237283*

Elle ne vous prendra que quelques minutes. Les réponses seront analysées dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet pour le territoire du Parc (période 2027-2042).

Un groupe citoyen ? Pour accompagner le Parc dans la construction de ce projet d'avenir, les personnes volontaires pourront faire partie d'un groupe d'habitants représentatif du territoire. Pour faire partie des personnes éligibles à ce groupe, il suffit de répondre « Oui » à la dernière question de l'enquête.

Alerte à la vigilance

Plusieurs démarchages en porte à porte ont été signalés aux services municipaux. Nous vous invitons à rester vigilants.

Par précaution, plusieurs conseils : **ne laissez pas entrer chez vous le représentant d'une entreprise dont vous n'avez pas sollicité vous-même les services.** Dans tous les cas, pensez à demander la carte professionnelle de la personne qui sonne à votre porte et vérifiez son identité.

Bon à savoir : Quoi qu'il en soit, en matière de démarchage à domicile, à quelques exceptions près, le vendeur ne peut recevoir aucun paiement ou aucune contrepartie de la part du client avant l'expiration d'un délai de 7 jours, à compter de la conclusion du contrat. Ainsi, le vendeur à domicile ne peut pas recevoir d'acomptes, de chèques ou d'autorisations de prélèvement bancaire. Il lui est également interdit d'effectuer une prestation de service avant l'expiration de ce délai. Vous avez la possibilité de faire jouer votre droit de rétractation (sauf pour certains contrats définis par la loi). Vous avez en effet 14 jours pour renoncer à votre contrat par lettre recommandée avec accusé de réception.

Vie communale

Semaine du goût

Appel aux restaurateurs, commerçants, associations...

Pour sa septième participation à l'édition de la Semaine du Goût - du 14 au 22 octobre), l'Office de Tourisme de La Bresse Hautes Vosges vous appelle à participer, vous aussi, et à émoustiller les papilles gustatives des habitants locaux et des visiteurs !

Pourquoi participer ?

- Dynamiser la fréquentation de notre destination ;
- Toucher une nouvelle clientèle, accroître vos ventes ou vous faire connaître ;
- Tester un nouveau menu ou produit.

Gagnez en visibilité à zéro coût - l'Office de Tourisme de La Bresse Hautes Vosges se charge de tout !

Contactez votre Office de Tourisme avant le lundi 25 septembre 2023.

Toutes les idées seront les bienvenues !

Contact :

Office de Tourisme de La Bresse – Isabelle Tuaillon

Mail : partenariat@labresse.net

Tél. : 03 29 25 70 05

Complexe Piscine Loisirs

Horaires

2A rue des Proyes - 88250 La Bresse
Tél. : 03 29 26 21 20
Site internet : www.labresse.net
E-mail : accueil-piscine@cchautesvosges.fr

LEÇONS DE NATATION : (entrées piscine en sus) avec inscriptions directement auprès du Maître-Nageur

SAUNA-HAMMAM :
Réservation au moins 1h à l'avance sur les créneaux indiqués.
Par téléphone : 03 29 26 21 20
par mail : accueil-piscine@cchautesvosges.fr

Le tableau indique les horaires d'ouverture des vestiaires.
Les bassins ferment 15' avant la fermeture,
le toboggan et le bain à bulles 30' avant
Prévoir une pièce de 1€ pour le casier vestiaire
Les shorts, caleçons, bermudas et assimilés ne sont pas autorisés

Fermé pour maintenance du lundi 4 au vendredi 8 septembre inclus

Horaires du samedi 2 et dimanche 3 septembre et du samedi 9 septembre au dimanche 22 octobre 2023

	Piscine	Espace Bien-être Sauna - Hammam (sur réservation)	Activités (sur réservation) sauf jour férié
Lundi			Aquawork de 17 h à 17 h 45 Aquatraining de 18 h à 18 h 45
Mardi	16 h 30 à 19 h	16 h 30 à 18 h 30 sur réservation	Aquabike de 19 h et 19 h 45 Club de triathlon de 17 h 45 à 19 h 45
Mercredi	10 h à 13 h / 15 h à 19 h		Club enfants (5/11 ans) de 9 h et 9 h 45 Club ados (12/17 ans) de 14 h et 14 h 45 location 1 h bike entre 15 h à 16 h Aquagym de 19 h et 19 h 45
Jeudi	16 h 30 à 19 h		Aquagym de 12 h 15 à 13 h
Vendredi	16 h à 20 h 45	16 h à 20 h 15 sur réservation	Séniors de 15 h à 16 h Aquaséniors de 15 h à 15 h 45 location 1 h bike entre 16 h 30 à 17 h 45 Club de triathlon de 18 h à 20 h
Samedi	10 h à 13 h / 14 h à 18 h	15 h à 17 h 30 sur réservation	Jardin aquatique (6 mois à 4 ans) de 9 h à 10 h Club de triathlon de 10 h 30 à 12 h natation adulte entrainement de 16 h à 17 h 30
Dimanche	10 h à 13 h		natation adulte entrainement de 10 h à 11 h 30

Festival de Sculpture

Pour sa 31e édition en 2024, le Festival International de Sculpture Camille Claudel est à la recherche de billots de bois de 50 cm minimum de diamètre et 150 cm minimum de haut.

Essences recherchées : tilleul, marronnier, thuya, peuplier tremble, cèdre, mélèze, cyprès.

Merci de donner vos coordonnées à la mairie de La Bresse ou sur le site : festival.sculpture@labresse.fr

Évènementiel

La rentrée à la Maison de La Bresse

Du mardi au dimanche de 14 h à 18 h - Fermeture le lundi

Louan Olivier

Du 9 Septembre au 2 Novembre

Louan, 14 ans, habite à Vagney. Habité d'un profond respect pour toutes les formes du vivant, il observe les animaux sauvages pour comprendre leurs habitudes de vie. Ses photos d'animaux à l'affût vous surprendront et vous feront prendre conscience de la diversité qui peuple nos forêts.

Gvantsa Narimanidze

Du 9 Septembre au 8 Octobre

Artiste Géorgienne, Gvantsa Narimanidze apportera une touche décalée avec ses peintures colorées.

Michel Laurent

Du 9 Septembre au 5 Novembre

Artiste incontournable grand défenseur de notre beau territoire, Michel Laurent amène les visiteurs à réfléchir sur la forêt, sur sa place dans nos vies d'hier et de demain, sans oublier aujourd'hui.
Des photos pleines de sens, mais surtout pleines de beauté. Un parcours initiatique au cœur des forêts vosgiennes.

Francis Cuny

Du 9 Septembre au 5 Novembre

Sculpteur sur glace, sur granit, mais surtout sur bois depuis 50 ans, Francis Cuny agrémentera l'exposition de plusieurs sculptures issues du bois de nos forêts. Il devient vivant au travers d'œuvres pleines de grâce.

À retenir !

Le 10 octobre pour une rencontre "Table ronde" avec les protagonistes de cette exposition.

MLC-Cinéma Grand écran

Programme à partir du 6 septembre 2023

Semaine du 6 au 12 septembre

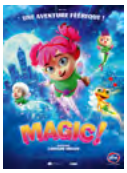

MAGIC !

Sortie : 2 août 2023 (1h15). Famille, Animation, Fantastique réalisée par Caroline Origer avec Shérine Seyad, Jella Haase, Marie Braun

Il existe un monde magique où vivent de drôles de fées qui, la nuit venue, s'invitent déposer des cadeaux chez les humains. L'une d'elles, Violetta, un peu tête en l'air, se retrouve coincée sur Terre. Heureusement, elle rencontre Maxie, 10 ans : celle-ci fera tout pour aider Violetta à retourner chez elle. Le compte à rebours est lancé avant que la porte magique entre les deux mondes ne disparaisse!

BARBIE

Sortie : 19 juillet 2023 (1h55). Aventure, Comédie, Famille réalisée par Greta Gerwig avec Margot Robbie, Ryan Gosling, America Ferrera

A Barbie Land, vous êtes un être parfait dans un monde parfait. Sauf si vous êtes en crise existentielle, ou si vous êtes Ken..

YANNICK

Sortie : 2 août 2023 (1h07). Comédie réalisée par Quentin Dupieux avec Raphaël Quenard, Blanche Gardin, Pio Marmaï

En pleine représentation de la pièce « Le Cocu », un très mauvais boulevard, Yannick se lève et interrompt le spectacle pour reprendre la soirée en main...

Semaine du 13 au 19 septembre

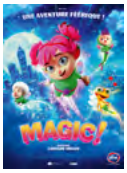

MAGIC

Sortie : 2 août 2023 (1h15). Famille, Animation, Fantastique réalisée par Caroline Origer avec Shérine Seyad, Jella Haase, Marie Braun

Il existe un monde magique où vivent de drôles de fées qui, la nuit venue, s'invitent déposer des cadeaux chez les humains. L'une d'elles, Violetta, un peu tête en l'air, se retrouve coincée sur Terre. Heureusement, elle rencontre Maxie, 10 ans : celle-ci fera tout pour aider Violetta à retourner chez elle. Le compte à rebours est lancé avant que la porte magique entre les deux mondes ne disparaisse !

ANATOMIE D'UNE CHUTE

Sortie : 23 août 2023 (2h30). Policier, Drame, Thriller, Judiciaire réalisé par Justine Triet avec Sandra Hüller, Swann Arlaud, Milo Machado Graner

Palme d'Or du Festival de Cannes 2023

Sandra, Samuel et leur fils malvoyant de 11 ans, Daniel, vivent depuis un an loin de tout, à la montagne. Un jour, Samuel est retrouvé mort au pied de leur maison. Une enquête pour mort suspecte est ouverte. Sandra est bientôt inculpée malgré le doute : suicide ou homicide ? Un an plus tard, Daniel assiste au procès de sa mère, véritable dissection du couple.

EN EAUX TRÈS TROUBLES

Sortie : 2 août 2023 (1h56). Thriller, Action réalisé par Ben Wheatley avec Jason Statham, Jing Wu, Shuya Sophia Cai

Avertissement : des scènes, des propos ou des images peuvent heurter la sensibilité des spectateurs

Cet été, préparez-vous à une décharge d'adrénaline avec EN EAUX TRÈS TROUBLES ! Film d'action survolté, ce deuxième opus plus gigantesque encore que le blockbuster de 2018 plonge le spectateur dans des eaux toujours plus profondes, où grouillent de redoutables megalodons, et bien plus…

Partez à la découverte de régions inconnues avec Jason Statham et Jing Wu, à la tête d'une équipe de chercheurs partie explorer les profondeurs de l'océan. Leur périple tourne à la catastrophe lorsqu'une opération d'extraction minière illégale met en péril leur mission – et leur vie. Confrontés à d'immenses megalodons et à des bandits sans pitié, nos héros doivent échapper aux terribles prédateurs en gardant toujours un temps d'avance sur eux dans une terrifiante course contre la montre. Vous vivrez l'expérience cinématographique la plus mordante de l'année avec EN EAUX TRÈS TROUBLES, où seules les profondeurs de l'océan se mesurent à l'ampleur du spectacle !

Semaine du 20 au 26 septembre

LES AS DE LA JUNGLE 2 – OPÉRATION TOUR DU MONDE

Sortie : 16 août 2023 (1h29). Animation, Aventure, Comédie, Famille réalisée par Laurent Bru, Yannick Moulin, Benoit Somville

Qui appelle-t-on à la rescousse quand un mystérieux super-vilain recouvre la jungle d'une mousse rose qui explose au contact de l'eau ? Les As de la Jungle ! Moins d'un mois avant la saison des pluies, la course contre la montre est lancée. Du Pôle Nord à l'Extrême-Orient, traversant des montagnes, des déserts et des océans, nos héros vont devoir parcourir le monde à la recherche d'un antidote, loin de leur jungle favorite !

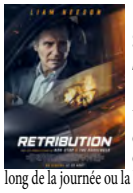

RETRIBUTION

Sortie : 23 août 2023 (1h30). Thriller réalisé par Nimród Antal avec Liam Neeson, Noma Dumezweni, Lilly Aspell

Un remake d'Appel Inconnu (El Desconocido).

Un homme d'affaires découvre qu'une bombe a été placée dans la voiture qu'il conduit par un assaillant inconnu. Ce dernier lui ordonne d'exécuter une série d'actions tout au long de la journée ou la bombe explosera... le tuant lui et sa famille.

TONI EN FAMILLE

Sortie : 6 septembre 2023. Comédie dramatique réalisée par Nathan Ambrosioni avec Camille Cottin, Léa Lopez, Thomas Gioria

Antonia, dite Toni, élève seule ses cinq enfants. Un job à plein temps. Elle chante aussi le soir, dans des bars, car il faut bien nourrir sa famille. Toni a du talent. Elle a enregistré un single qui a cartonné. Mais ça, c'était il y a 20 ans. Aujourd'hui ses deux aînés s'apprêtent à rejoindre l'université. Alors Toni s'interroge : que fera-t-elle quand toute sa progéniture aura quitté le foyer ? A 43 ans, est-il encore temps de reprendre sa vie en main ?

Semaine du 27 septembre au 3 octobre

LES AS DE LA JUNGLE 2 – OPÉRATION TOUR DU MONDE

Sortie : 16 août 2023 (1h29). Animation, Aventure, Comédie, Famille réalisée par Laurent Bru, Yannick Moulin, Benoit Somville

Qui appelle-t-on à la rescousse quand un mystérieux super-vilain recouvre la jungle d'une mousse rose qui explose au contact de l'eau ? Les As de la Jungle ! Moins d'un mois avant la saison des pluies, la course contre la montre est lancée. Du Pôle Nord à l'Extrême-Orient, traversant des montagnes, des déserts et des océans, nos héros vont devoir parcourir le monde à la recherche d'un antidote, loin de leur jungle favorite !

UN COUP DE MAÎTRE

Sortie : 9 août 2023 (1h35). Comédie réalisée par Rémi Bezançon avec Vincent Macaigne, Bouli Lanners, Bastien Ughetto

Propriétaire d'une galerie d'art, Arthur Forestier représente Renzo Nervi, un peintre en pleine crise existentielle. Les deux hommes sont amis depuis toujours et, même si tout les oppose, l'amour de l'art les réunit. En panne d'inspiration depuis plusieurs années, Renzo sombre peu à peu dans une radicalité qui le rend ingérable. Pour le sauver, Arthur élabore un plan audacieux qui finira par les dépasser… Jusqu'où peut-on aller par amitié ?

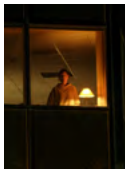

ANTI SQUAT – AVANT PREMIÈRE

Sortie : 6 septembre 2023 . Drame réalisé par Nicolas Silhol avec Louise Bourgoin, Samy Belkessa

Début des années 70. C'est au bord de la mer que Marco Inès est menacée de se faire expulser de chez elle avec Adam, son fils qu'elle élève seule. Elle doit alors décrocher un emploi stable pour retrouver un logement. Prise à l'essai chez Anti-Squat, Inès commence à travailler dans cette société qui propose des logements temporaires et précaires dans des immeubles de bureaux vides. À ce poste, Inès doit tenir deux mois pour valider sa période d'essai, et parvenir à s'en sortir.

ASTÉRIX ET OBÉLIX MISSION CLÉOPÂTRE

Sortie : 30 janvier 2002 (1h52). Comédie réalisée par Alain Chabat avec Gérard Depardieu, Christian Clavier, Jamel Debbouze

Cléopâtre, la reine d'Égypte, décide, pour défier l'Empereur romain Jules César, de construire en trois mois un palais somptueux en plein désert. Si elle y parvient, celui-ci devra concéder publiquement que le peuple égyptien est le plus grand de tous les peuples. Pour ce faire, Cléopâtre fait appel à Numérobis, un architecte d'avant-garde plein d'énergie. S'il réussit, elle le couvrira d'or. S'il échoue, elle le jettera aux crocodiles.

Celui-ci, conscient du défi à relever, cherche de l'aide auprès de son vieil ami Panoramix. Le druide fait le voyage en Égypte avec Astérix et Obélix. De son côté, Amonbofis, l'architecte officiel de Cléopâtre, jaloux que la reine ait choisi Numérobis pour construire le palais, va tout mettre en œuvre pour faire échouer son concurrent.

Sport

Rainkopf Trail

À retenir dans vos agendas : le 17 septembre 2023 aura lieu le Rainkopf trail organisé par la Bressaude athlétisme

La 13e édition proposera 3 distances :

- 36 kms avec 1700 m de dénivelé
- 14 kms avec 660 m de dénivelé
- 9 kms au lieu dit : les Champis

Vous en prendrez plein la vue avec des vues panoramiques à 360° exceptionnelles sur les Hautes-Vosges !

La citation du mois

« Août mûrit, septembre vendange, en ces deux mois, tout bien s'arrange. »

La photo du mois

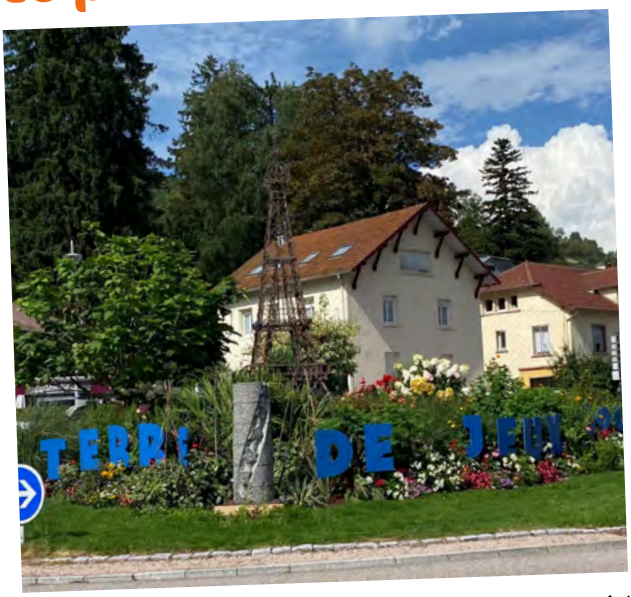

▲ *Bravo aux espaces verts pour cette réalisation au rond-point du Vieux Moulin.*

Recette du mois

Clafoutis mirabelles et amandes

Pour 6 personnes

Ingrédients :

- 500 g de mirabelles
- 30 cl de lait
- 4 œufs
- 120 g de cassonade
- 100 g de farine
- 30 g de poudre d'amandes
- 25 g de beurre
- 1 pincée de sel

Préparation : *20 min*
Temps de cuisson : *50 min*

Préparation

Étape 1
Laver, sécher, dénoyauter et couper en 2 les mirabelles. Dans un moule beurré, déposer les mirabelles. Saupoudrer d'un tiers de la cassonade (40 grammes).

Étape 2
Préchauffer le four à 180°C.

Étape 3
Dans un saladier, battre les œufs avec la cassonade et la pincée de sel. Incorporer la farine au fur et à mesure, puis le lait et la poudre d'amandes. Mélanger et verser dans le moule sur les prunes.

Étape 4
Mettre au four pour 50 minutes jusqu'à ce que le clafoutis soit doré. Déguster froid !

Article du groupe majoritaire

La Route des Crêtes...

Une interview du Vice-Président en charge des transports et des mobilités durables de la région Grand Est, Thibault Phillips, a (re) mis le feu aux poudres concernant l'accessibilité de notre Massif.

Sa déclaration faisant un objectif du « Zéro voiture » sur la route des crêtes voulu par les élus locaux, nous a obligé à réagir.

En effet, cette route, car nous parlons bien d'une route et non d'un parcours de loisirs, reste un itinéraire qui permet de se déplacer dans notre massif.

La commune de La Bresse participe à de très nombreuses rencontres, réunions concernant la mobilité dans notre territoire.

Un schéma d'accueil de la grande crête est en cours d'élaboration en concertation avec l'ensemble des partenaires politiques et professionnels pour trouver des solutions pérennes d'aménagement et d'organisation des déplacements sur la crête. Rappelons, s'il en est besoin, que la route des crêtes est déjà fermée six mois de l'année sur une grande partie de son itinéraire et qu'elle doit, sur le reste de l'année, rester accessible au plus grand nombre.

Nous prenons le parti d'être de ceux qui ne veulent pas interdire, mais plutôt être force de propositions, canaliser, organiser les flux ; surtout que certaines voies de circulation, sans cesse remises en cause, sont de compétences communales, comme le chemin des Chaumes et la Route d'accès au sommet du Hohneck par exemple...

Au gré des études de fréquentation, nous sommes en réflexion pour mieux organiser les accès à nos sites emblématiques que sont le Hohneck, le Lac des Corbeaux, la tourbière de Lispach, etc..., sans interdire, et surtout conserver l'accessibilité au plus grand nombre, quelle que soit sa condition physique.

Nous prendrons des mesures réglementant encore plus le stationnement sur des aires aménagées, et en participant à la création de véritables alternatives à la seule solution voiture individuelle.

Nous notons, au passage, que notre grand spécialiste environnemental autoproclamé se fend d'un communiqué agressif et excessif qui le rend inaudible, prêchant ici pour ne pas interdire les voitures, mais en proposant la fermeture des routes...

La commune de La Bresse reste sur sa ligne et souhaite que notre massif soit accessible, y compris au sommet en aménageant, sensibilisant, proposant des alternatives et en participant activement avec l'ensemble des acteurs aux concertations sur l'avenir de notre Montagne. Elle poursuivra son action en faveur d'une approche équilibrée qui permette de concilier les besoins en déplacements avec l'équilibre socio-économique et environnemental de nos territoires.

Par contre, nous nous refuserons toujours à donner du crédit à ceux qui ne veulent qu'une chose, placer notre territoire sous cloche pour qu'eux seuls puissent profiter de la qualité de notre Massif, sous couvert d'associations qui n'ont d'autre but que de chercher à exister.

Les élus de la majorité

Article du groupe minoritaire

Article déposé le 7 août 2023

Ordures ménagères et redevance incitative

Le 1er janvier 2024, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, basée sur la valeur locative du logement, sera remplacée par une **redevance incitative** indexée sur le volume de déchets produit. Ce changement découle de la volonté d'harmonisation au sein de notre communauté de communes (CCHV), qui possède désormais la compétence «déchets». Le conseil communautaire a fait le choix de la redevance incitative suite au retour d'expérience des 8 communes de la CCHV qui l'ont déjà mise en place depuis 2014.

En amont de cette démarche se trouve la nécessité de produire moins de déchets, pour minimiser les pollutions induites (continents de plastiques, contamination des sols, des cours d'eau et de l'air, ...) et d'augmenter la part de recyclage afin de réduire la pression sur les ressources naturelles. C'est la base de l'économie circulaire.

Nous sommes favorables à la redevance incitative, pour différentes raisons :

- Elle est **plus efficace en termes de réduction et de tri des déchets** que la simple sensibilisation, comme l'attestent les chiffres : dans les communes de la CCHV où la redevance incitative est déjà en place, la masse d'ordures ménagère annuelle par habitant (121 kg) est sensiblement 2 fois plus faible que dans les autres communes (243 kg).
- La redevance incitative est **plus juste** : les foyers les plus vertueux sont les moins taxés. Pour eux, la redevance sur les ordures ménagères sera plus avantageuse qu'avant.
- Elle **réduit les coûts de collecte** : les déchets ménagers collectés à domicile sont ceux qui ont le coût le plus élevé (220 à 320 € la tonne) alors que des déchets triés déposés en déchetterie peuvent représenter une source de revenus par leur revente.
- Elle **génère de l'emploi local.**

Pourtant, on perçoit des réticences dans la population.

Certains redoutent des actes d'incivilité, comme des dépôts sauvages ou chez les voisins. Mais l'expérience a montré que ces actes restaient marginaux, car le fait de les répéter toutes les semaines, au risque de se faire prendre, finit par dissuader.

On entend également une opposition découlant d'une information mal interprétée. Non, nous ne sommes pas limités à 12 levées de poubelles par an ! La redevance minimum, très avantageuse par rapport à la taxe actuelle, contient un forfait de 12 levées. Toutefois, l'enlèvement des déchets restera possible chaque semaine, mais toute levée supplémentaire sera facturée en plus.

Cependant, force est de constater que l'instauration de la redevance incitative reste floue concernant l'**hébergement saisonnier**. La procédure est-elle opérationnelle dans cette situation ? Si oui, une communication plus claire s'imposait, notamment lors des réunions publiques. De plus, il eut été souhaitable d'engager davantage les loueurs dans l'élaboration de la démarche. Espérons que la spécificité touristique sera toujours prise en compte sur le terrain, avec notamment des levées plus fréquentes sur les points d'apport volontaire.

Enfin, il nous parait souhaitable qu'un « registre de doléances » soit ouvert afin que les services prennent connaissance des éventuelles difficultés de fonctionnement et mettent en place les ajustements ad hoc.

Un service opérationnel est un préalable à l'acceptation de la redevance incitative.

Globalement la redevance incitative présente surtout des avantages, et le fait qu'elle ne soit pas parfaite (comme toute mesure) ne doit pas constituer une excuse pour la rejeter.

À nous citoyens d'adopter des comportements responsables, comme limiter les emballages en achetant en vrac, refuser les publicités dans les boites aux lettres ou encore acheter d'occasion.

Réduire et réutiliser, recycler, composter, sont la base d'une démarche zéro déchet, un mode de vie plus responsable pour nous et les générations futures..

Les élus de « La nouvelle dynamique pour La Bresse »

La Maison des Loisirs et de la Culture

La MLC, c'est une équipe de salariés, bénévoles, à l'écoute de ses habitants, qui participe au développement de la vie associative selon les principes de l'éducation populaire pour apporter de la culture à tous.

Dans ce dossier, vous trouverez une présentation de tout ce que la MLC propose pour la culture de TOUS.

"La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert" (André Malraux)

Fabienne Morel, adjointe à la population et aux écoles

La Maison des Loisirs et de la Culture :

C'est une maison située en plein cœur de la ville, à la Maison de La Bresse, née il y a plusieurs décennies. Elle propose des activités culturelles et de loisirs, à tous les publics de tout âge, participant ainsi au développement de la vie associative de la ville et des villes limitrophes.
Elle fonctionne grâce à une équipe de salariées animée par Murielle (directrice) Nicole (responsable du pôle jeunesse), Julie (responsable de la ludothèque) Véronique (en soutien pour mener à bien tous les projets) et à tous les animateurs.
Elle fonctionne grâce à une équipe de bénévoles et avec le soutien financier de la ville.
Nous vous invitons à parcourir ces pages, pour la découvrir, pour mieux la connaître et rencontrer celles et ceux qui la font vivre jour après jour.

Nous sommes tous les enfants de la MLC

La MLC, en chiffres

Ce sont près de 700 adhérents, 16 activités en direction de la population, un centre de loisirs qui a accueilli, en 2022, près de 700 enfants de 3 à 15 ans, 2300 personnes accueillies à la ludothèque disposant d'environ 1000 jeux et 430 séances pour 170 films à l'affiche du ciné Grand Ecran.

La MLC, son histoire :

- **Avant 1972 :** Existence d'une association de jeunes appelée « point H », mais sans salle à disposition.
- **16 juin 1972** : Création de l'association « Mille Clubs ». La municipalité affecte un terrain sur la friche dit « le Viau » et met en place les fondations. Les jeunes montent alors eux-mêmes les murs.
- **Hiver 1976** : Le bâtiment du Mille clubs s'effondre à cause des fortes neiges de l'hiver. Déménagement au centre social, mais le bâtiment n'est pas adapté aux activités. L'association est en demi sommeil pour 2 ans.
- **1978** : Nouvelle voie pour le Mille Clubs : organisation d'activités en extérieur. Ce fut l'époque des grandes fêtes et manifestations populaires (St Nicolas, la fête d'été du 14 juillet, les feux de la St Jean, la marche populaire...)
- **1981** : Reconstruction d'un nouveau bâtiment sur le secteur de l'ancien. Et l'association prend le nom pour devenir l'actuelle « Maison des Loisirs et de la Culture ».
- **1986** : La gestion du cinéma est confiée à l'association. Pour la première fois est alors nommé un directeur à mi-temps pour permettre la mise en place d'un programme d'activités sur l'année et gérer l'administration générale.
- **2014** : Déménagement au centre-ville dans la Maison de La Bresse.
- Au fil des années la MLC s'est étoffée et est devenue une véritable structure de service à la population avec :

un cinéma, une ludothèque, un centre informatique avec accès à Internet pour tous, un kiosque info jeunes, un accueil de loisirs, le DOJO de la montagne, des ateliers pour enfants et adultes (judo, zumba, sculpture, langues étrangères, informatique, photo...), le club des Racines Bressaudes, la coordination de programmes artistiques en direction des écoles, des collèges, des événements récurrents (vide-greniers, dimanche en jeu, loto, Saint-Nicolas, concours photos...), mais aussi occasionnels.

- Enfin notre fierté, notre engagement au festival de sculpture, en particulier dans le dispositif CREA jeunes et le 20h04 en partenariat avec la municipalité.

La MLC, c'est également le cinéma

Il est fort d'une équipe de plus de 30 bénévoles fondus de cinéma ou non, mais avant tout déterminée à maintenir cette offre culturelle de l'image dans notre commune

« de fond de vallée ».

Une équipe bienveillante, attachée à proposer un accueil chaleureux aux spectateurs qui franchissent la porte du ciné Grand Ecran qu'ils soient habitants du secteur ou vacanciers du moment.

Quelques dates

- 1986 : la gestion de l'activité cinéma, dans la salle « Jeanne d'Arc » devenue communale, est confiée à notre association.
- 2000 : travaux d'isolation thermique et phonique et équipement de la salle en Dolby Stéréo.
- 2008 : remplacement et isolation thermique de la toiture et réfection du sol.
- 2012 : la salle est désormais équipée en numérique. Finie, l'ère de la pellicule.
- 2022 : transfert du cinéma et de ses équipements à la nouvelle communauté de communes sans entraîner de modification de fonctionnement de l'activité.

Son activité

Du 1er janvier au 31 décembre, l'équipe assure chaque semaine la projection de 3 ou 4 films sur 8/9 séances avec globalement une diffusion 4 semaines après leur sortie nationale.

Préalablement, elle a travaillé la sélection des films sur 4 semaines, organisé les séances puis communiqué dans les différents médias sa programmation.

La partie, très encadrée, de déclaration des entrées auprès du Centre National du Cinéma est assurée par Murielle, directrice de la MLC tout comme le suivi du budget.

Notre philosophie, offrir une gamme de films afin que tout un chacun, de 3 à 99 ans, se retrouve dans la palette de films proposés au cinéma Grand Ecran.

C'est dans ce sens que sont proposées des séances en VO, des cinés débats en partenariat avec des associations, des cinés séniors, une semaine dédiée aux scolaires de la vallée, la participation au dispositif « collèges au cinéma », des séances pour nos bambins, des documentaires...

Côté fonctionnement

Les recettes du ciné sont directement liées au nombre d'entrées, à cela s'ajoutent des aides de la profession du cinéma et de la communauté de communes.

Concernant les dépenses, le principal poste est la location des films (50 % sur chaque ticket vendu), les différentes taxes assujetties à cette vente (TSA – TVA...), le chauffage et l'électricité, l'entretien de la salle et les charges administratives.

Le cinéma en chiffres

Nous ne nous attarderons pas sur les très difficiles années 2020/2021. Mais nous pouvons indiquer que jusqu'en 2019, la moyenne annuelle des entrées se situe autour de 8 500 entrées.

La reprise sensible de 2022 (6000 entrées) semble se confirmer en 2023 (4600 entrées à fin juin).

Merci aux bénévoles et merci au public sans qui le cinéma n'existerait pas ou plus !

La MLC, c'est aussi la ludothèque

C'est un espace de jeu, au premier étage de la Maison de la Bresse.
Il est possible de venir y partager un moment en famille ou entre amis, autour de jouets, jeux de société et de jeux géants. La ludothèque dispose à la fois d'un espace baby-foot et billard. Les enfants peuvent être accompagnés par leurs parents, leurs grands-parents, mais ce n'est pas que pour les enfants, des adultes s'y retrouvent également pour échanger et partager un bon moment autour des jeux qu'ils connaissent ou veulent découvrir .

Julie, l'animatrice, peut vous conseiller, vous présenter et vous expliquer des jeux.

Selon le jour, ou l'heure de votre venue, vous pouvez avoir le privilège de profiter d'un moment de calme en disposant de la ludothèque que pour vous , d'entendre depuis le rez-de-chaussée un groupe d'enfants du centre de loisirs, du multi-accueil les P'tits Amis de Oui-Oui, de la MFR de Saulxures, ou même d'adultes et de résidents de l'EHPAD, rigoler. Imaginez-vous monter sur la pointe des pieds jusqu'à la salle et y être surpris d'y découvrir un groupe ou plusieurs familles très concentrées autour d'un jeu ou même de fabriquer le leur lors d'un atelier.

Mais la Ludothèque, ce n'est pas qu'une salle !

Des animations y sont proposées tout au long de l'année.

Il est possible d'y fêter son anniversaire le mercredi ou le samedi, de participer à un grand jeu organisé avec des bénévoles et des partenaires locaux famille ou à un tournoi (jeux de société, belote).

Il y a également des rendez-vous autour du jeu sur la Ludothèque (cf plaquette MLC 2023/2024).

Ce sont également de nombreuses occasions pour partager un moment ludique lors des différents évènements organisés par la structure et la ville (les accueils vacanciers, marchés d'été, Festival d'Anicé) ou encore les Lud'R où la ludothèque sort prendre « l'R » sur la terrasse voisine !

Et bien sûr, le traditionnel Dimanche en jeu, pour lequel la Ludothèque s'associe à tous ses fidèles et si importants partenaires, pour remplir la Halle des Congrès d'espaces ludiques et de joyeux partages. Il aura lieu cette année le **dimanche 19 novembre**.

La MLC, c'est bien sûr un pôle Jeunesse, une École de la vie

L'accueil de loisirs est le seul sur la commune à accueillir les enfants scolarisés à partir de 3 ans et ce, depuis 2019.

Ce secteur est en plein développement et ne cesse de croître au fur et à mesure des années.

Au centre d'accueil, l'enfant qui vient est un citoyen en herbe ! Les moments qu'il y passe lui appartiennent. C'est un moment de découvertes, d'échanges, en dehors du contexte familial ou scolaire. Accueilli dans un cadre convivial, l'enfant est amené à communiquer et à participer aux activités à travers le respect mutuel, la coopération et l'entraide.

L'animation favorise l'échange et le vivre ensemble.

À travers ce qu'il vit, l'enfant se fait sa propre expérience. Il découvre la vie en collectivité avec ses avantages et ses inconvénients. Il apprend en quelque sorte la vie en société. Qu'il ait des affinités avec son voisin ou pas, il apprend à le respecter, à ne pas le juger. Il apprend la solidarité en aidant aux travaux ménagers.

À travers les jeux, le sport, le débat, il apprend la confiance.

C'est dans le même esprit que la MLC accueille les ados (11-17 ans). Ils sont une quinzaine à venir régulièrement les vendredis soir. Ensemble, ils construisent des projets (concerts, voyages) et les actions pour les financer (lotos, chantiers jeunes, ventes de crêpes). Ils n'hésitent pas à prendre leur place dans la vie civique en organisant des soirées débats sur l'engagement citoyen.

Merci aux enfants et ados pour leur joie de vivre.
Merci aux les animateurs de la MLC.
Merci aux bénévoles jeunes et moins jeunes.
Merci à la municipalité pour sa participation.
Merci aux parents pour leur confiance.

La MLC, aujourd'hui c'est :

- *Un lieu où se retrouvent les tout-petits, la crèche, les scolaires, mais aussi les plus grands comme les résidents de l'EHPAD.*
- *Un lieu de mémoire (Racines Bressaudes).*
- *Un lieu de vie où chacun chacune a sa place pour trouver son bien-être.*

La MLC demain, c'est nous tous !

- *Acteur de la jeunesse en partenariat sur le projet « pôle enfance » initié par la ville de La Bresse.*
- *Acteur de la famille en offrant à tous et à toutes des moyens de participer à la vie associative en pratiquant une tarification qui prend en compte le quotient familial.*
- *Acteur de la citoyenneté en engageant des débats, des actions en lien avec la société civile et l'engagement de la jeunesse.*

Concours de photographie amateur

Participation gratuite, date limite de dépôt le 30 octobre.

Exposition des travaux à la Maison de La Bresse du 15 février au 3 mars 2024.

Contact :

Tél : 03 29 25 60 09 - Mail : mlclabresse@wanadoo.fr
Site internet : www.mlclabresse.fr
Facebook : https://www.facebook/mlclabresse88/

Cinéma sur le FB de la MLC - et www.mlclabresse.fr

Vie communale

Animations estivales

13 juillet

Les traditionnels feux d'artifice du 13 juillet ont été précédés de l'aubade du Duo d'harmonies de la Haute Moselotte, et du concert du groupe Studio 5.

Marchés d'été

Tous les mercredis du 5 juillet au 23 août, de 17 à 21 h ont eu lieu les marchés des artisans et producteurs, avec animations musicales et ludiques, et petite restauration.

Fête patronale

La traditionnelle fête patronale était de retour du 28 juillet au 7 août, à l'espace Loisirs-Patinoire.

Festival d'anicé

La quatrième édition du festival d'anicé s'est déroulé du 27 au 29 juillet. Un festival gratuit 100 % famille ! Au programme : magie, jeux géants, Dj, caricaturiste...

Expositions et ateliers artistiques

Trois expositions se sont succédées à la Maison de La Bresse : « Art animalier » d'Olivier Claudon, Didier Kriebs avec ses tableaux colorés, et Nicole Mériot et ses sculptures en bronze.

Les ateliers artistiques gratuits avaient lieu tous les mercredis de 15 h à 17 h.

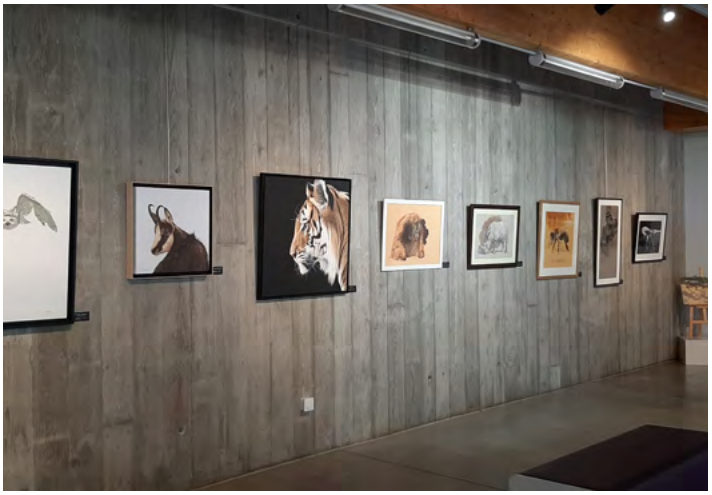

Conférences et concerts

Deux rencontres avec Olivier Claudon : « Dans l'atelier » le 20 juillet et « L'animal dans l'art – conférence sur l'art animalier » le 19 août.

Les interludes musicaux le 27 juillet, le rendez-vous à l'orgue le 29 juillet, le concert esquissé le 5 août, et « Orgu'en août » les 20 et 26 août pour clôturer l'été !

Vie communale

Conseil Jeunes

À l'occasion de la fin du mandat 2021/2023, les membres du Conseil Jeunes ont profité d'une sortie à Fraispertuis le 5 juillet.

Au cours de leur mandat, ils auront travaillé sur le tri et le recyclage des déchets, la création d'un livret tri à destination des jeunes, à l'organisation du Bal des jeunes et participé aux différentes cérémonies patriotiques.

Ils auront eu l'occasion de se rassembler une dizaine de fois afin de parler des sujets environnementaux et des manifestations auxquelles ils ont participé.

De nouvelles élections seront organisées dans le courant de l'automne pour un nouveau mandat du Conseil Jeunes de La Bresse.

Les amis de la Clairie

Dans la lignée des sorties de cette année, les résidents ont fait une halte le temps d'un après-midi au "jardin de Bonnegoutte" à Travexin. Les propriétaires, M et M^{me} Muriel Pierrel, ont gentiment offert l'entrée de ce bel endroit au groupe. Un geste très apprécié de tous ! Les résidents ont arpenté les allées dans une belle nature.
Et, à la suite de cette promenade, tous ont dégusté le "champagne des fées" offert sur place.
Un grand merci aux propriétaires qui nous ont fait passer un bon moment et merci aux bénévoles de leur aide à l'accompagnement.

Vie communale

Les Amis de Pforzheim – Appel à candidature jeunes

Les Amis de Pforzheim recherchent pour ses week-ends de commémoration et d'échange des 4-5 novembre 2023 à La Bresse et des 23-24-25 février 2024 à Pforzheim, des jeunes lycéennes et lycéens, domiciliés à La Bresse, Cornimont, Ventron ou Le Thillot. Lors de ces échanges, en France et en Allemagne, ils partageront :

- Des moments de commémoration
- Des visites d'expositions ou musées
- Des activités sportives et culturelles

Ceci avec des jeunes du Lycée Theodor Heuss de Pforzheim. Les jeunes seront sélectionnés sur l'intérêt qu'ils portent à la langue allemande et à l'histoire.

Le samedi 23 septembre à 17 h, Mathilde Laurent, lycéenne, pourra leur présenter son diaporama sur l'organisation de ces échanges et les responsables du projet répondront aux questions des jeunes sélectionnés autour du verre de l'amitié, au local de l'association (Centre Culturel et Social Camille Claudel – 12 rue Mougel-bey à La Bresse).

Pour faire acte de candidature, les jeunes peuvent envoyer un message à Christiane Poirot au 06 81 20 80 57 en indiquant leurs nom, prénom, âge, adresse et téléphone. Ils seront ensuite recontactés.

Nouvelle activité à la MLC « Et si on lisait ? » : une première soirée réussie

La lecture pour certains ou certaines est un loisir, pour d'autres, c'est de la culture. La maison des loisirs et de la culture est donc particulièrement heureuse de lancer cette nouvelle activité consacrée à la lecture.
Un groupe de lecture s'est créé récemment avec pour objectif d'organiser quelques soirées conviviales autour des livres.
La première a eu lieu le mardi 25 juillet. Une trentaine de personnes étaient présentes pour écouter les six premiers lecteurs présenter à tour de rôle un roman qu'ils ont apprécié pour en conseiller la lecture au public présent.
C'est ainsi que les personnes présentes ont découvert :

- Les Sept Sœurs, de Lucinda Reily (Martine)
- Le Concert Baroque, d'Alejo Carpentier (Michel)
- La Vierge froide et autres racontars, de Jorn Riel (Nathalie)
- Ravage, de Ian Manook (Jean-Pierre)
- Un chien à ma table, roman de Claudie Hunsinger (Géraldine)
- Madame de Néanderthal, journal intime, de Pascale Leroy et Marylène Patou-Mathis (Marie Odile)

La prochaine soirée aura lieu fin octobre. Avant de se séparer, tous ont été invités à boire un verre et déguster les gâteaux maison en échangeant librement sur la lecture.

Vous aimez lire ? Venez nombreux pour partager cette passion. Et si vous êtes tentés par une présentation, n'hésitez pas à vous signaler en appelant la MLC (03 29 25 60 09)

Vie communale

Groupe scolaire Saint-Laurent

Maternelle Saint-Laurent

Les enfants de la maternelle ont eu le privilège de recevoir Marie Houlbreque et Sylvain Mangel.
Ils leur ont raconté l'histoire « dure journée pour Violette et Juliette ».
Marie écrit des histoires avec les photos de Sylvain.
Quand elle revêt sa cape bleue, les enfants se taisent, et elle peut commencer. Sylvain a ensuite montré des photos et des vidéos de beaucoup d'animaux. Les enfants étaient impressionnés, car celui-ci les connait tellement bien !
Ils ont appris beaucoup sur la vie des animaux qui vivent dans la forêt vosgienne.

Primaire Saint-Laurent

Cette année l'école Saint Laurent a choisi comme thème « Les années 80 » pour la kermesse.
Tous les enfants se sont exprimés sur des tubes bien connus de ces années-là.
De Dorothée à Mickael Jackson , en passant par Michel Sardou et A-HA, la période était bien représentée.
Le public conquis a récompensé les artistes par de chaleureux applaudissements.
Le spectacle des primaires et maternelles s'est terminé par une présentation des élèves de la section des « arts du cirque » du collège.
Puis l'équipe du primaire a surpris les spectateurs et les enfants avec un remake de Gym Tonic.

Collège

Il est temps de faire un bilan d'année et de communiquer sur la rentrée. Les 3e nous quittent le cœur un peu serré, mais tellement heureux d'avoir obtenu leur premier diplôme reconnu par l'Éducation Nationale. 39 belles mentions sont à féliciter sur 50 candidats reçus (dont 15 mentions "Très Bien" et 15 mentions "Bien"). L'ouverture d'une nouvelle classe en primaire nous a été annoncée fin juin. Il est donc possible de prendre rendez–vous pour s'inscrire pour la rentrée. Dès le 21 août, n'hésitez pas à contacter le collège au 03 29 25 41 61. Les petits effectifs dans chacune des classes en primaire, comme au collège, permettent d'assurer un accompagnement personnalisé. L'équipe dynamique sera prête dès le 4 septembre autour des nombreux nouveaux projets : équipement de matériel numérique en primaire, espagnol en 6e, découverte des métiers en 5e, de nombreux voyages (classe de mer pour les écoliers, Angleterre et Allemagne pour les collégiens) sera prête dès le 4 septembre.

L'été on se bouge chez les P'tit Amis de Oui-Oui

Saison estivale rime avec rendez-vous sportifs incontournables, et chez les p'tits amis de Oui-Oui les baskets ne sont jamais loin. Ainsi, un joli peloton de Oui-Oui coureurs à pied se sont alignés pour les foulées bressaudes le 15 juillet. Pour l'occasion une équipe de parents s'est également présentée au départ. Puis c'est sur 2 roues à l'occasion de la Trace Vosgienne le 29 juillet que les enfants se sont élancés en draisienne ou en vélo. Malgré une météo incertaine, les sourires étaient sur les visages de chacun à l'arrivée, contents des efforts et avec toujours un gouter convivial à la clé. Une occasion de pouvoir s'ancrer dans la vie associative et sportive locale dès le plus jeune âge à l'occasion de ces belles fêtes du sport pour tous !

Un apéro pour marquer les vacances chez les Oui-Oui

C'est traditionnel, avant de partir en vacances, les familles, le personnel, et les membres de l'association font une pause ensemble autour d'un apéritif dinatoire. Ce moment convivial est l'occasion de partager et de créer du lien entre ceux qui font vivre la structure.

La Tourterelle

La classe de mer à Saint-Germain-sur-Ay

Les élèves de la classe de grande section de l'école maternelle La Tourterelle sont partis en classe de mer en Normandie accompagnés de leurs camarades de Rochesson. Au programme, pêche à pied afin d'alimenter un aquarium, découverte de la faune et de la flore du littoral, une expédition dans l'archipel des îles Chaussey, une chasse au trésor, une veillée au son de la harpe et d'une guitare. Un énorme travail en amont sur toute une année scolaire et au retour, des élèves épanouis et sensibilisés à la fragilité de ce biotope.

Un grand merci à la commune et à l'association des parents d'élèves pour leur aide financière.

Sport
La Bressaude

Le mot du président

Comme chaque été, plusieurs sections ont organisé et proposé au public leurs manifestations sportives annuelles, le point d'orgue de leur saison.

Si les orages et la pluie tant attendue ont fait le bonheur des jardiniers, les compétiteurs tout comme les spectateurs des "Foulées Bressaudes" ont été arrosés plus que de besoin, freinant les ardeurs d'un public habituellement densément regroupé aux terrasses des cafés et sur les trottoirs du centre-ville.

Le "Nordic Trail" et "la Montée Impossible" ont échappé - parfois de peu - à la douche céleste, et ont connu un gros succès tant en participations qu'auprès du public. Tout comme le gala de gymnastique, bien à l'abri dans le gymnase, encore que le parapluie ne fût pas inutile lors des entractes.

Grand merci à tous, organisateurs et bénévoles, que vous soyez dans la lumière ou dans l'ombre, vous êtes essentiels à ces belles réussites dont vous pouvez être très fiers. Elles ont animé l'été, et fait honneur à la réputation sportive de La Bresse. Cela dans un excellent esprit d'équipe et une amicale convivialité que nous aimerions partager avec de nouveaux volontaires prêts à offrir, de temps à autre, un peu de leur disponibilité.

"Unité - Efficacité", La devise du fondateur de la Société Omnisports est on ne peut plus actuelle.

Bonne reprise et bonne rentrée à toutes et à tous.

Basket

Le mardi 11 juillet, les membres de la bressaude basket ont été fiers de remettre un chèque de 1976 euros à la ligue contre le cancer, fruit du bénéfice de leur tournoi du mois de juin dernier. Deux jours de rencontres autour du basket avaient été organisés par le club en l'honneur de leur président, Jean-Denis Remy.

L'idée de reverser l'intégralité des bénéfices à la ligue s'est très rapidement imposée à tous comme une évidence lors de la préparation de cette grande fête. Les bénévoles de la ligue contre le cancer ont tenu un stand d'informations lors de ces deux jours afin de sensibiliser le public à leurs nombreuses actions. Nous tenons, une fois encore, à remercier tous les sponsors qui ont contribué à ce don important.

Avec l'aide de la bressaude et d'une banque locale partenaire, un nouveau jeu de tenues réversibles (vert et blanc) a pu être acheté. Ces maillots vont servir à la section loisirs (garçons et filles adultes) pour leurs rencontres ainsi qu'à l'équipe féminine lorsqu'elle accueille une équipe avec un maillot de coloris semblable à la sienne. La section loisirs s'entraine le mardi soir et est ouverte à toute personne désireuse de pratiquer le basket. Les débutants comme les joueurs confirmés sont les bienvenus pour partager de bons moments autour de la balle orange.

Sport

Le 27 février dernier, Monsieur Claude Badonnel a reçu la médaille de bronze pour l'engagement associatif et la reconnaissance de jeunesse et sports, aux côtés de Christine Fréchard. Pendant vingt-cinq années hivernales, il a été détaché de son activité principale pour exercer la fonction de technicien auprès des équipes de France de ski de fond.

Trace vosgienne

La trace vosgienne remercie ceux qui la font vivre !

Le week-end du 29 et 30 juillet au bord du lac de Xonrupt, ce sont près de 800 vététistes qui ont pris le départ des différentes courses proposées à l'occasion de la trace vosgienne : rando et courses enfants le samedi et compétitions adultes le dimanche. Un grand merci à tous les sportifs courageux qui ont affronté ces parcours malgré une météo incertaine, aux bénévoles présents, aux différents partenaires et aux municipalités dont celle de La Bresse qui participe à la mise à disposition de matériel. Rappelons que les bénéfices de cet événement sont reversés aux clubs de ski de fond du massif. À vos agendas pour la version hiver, les 3 et 4 février 2024, un rendez-vous tout aussi populaire à ne pas manquer en ski de fond !

État-civil Juin/Juillet 2023

Mariages

Le 29 juillet, **Nicolas Fleurette** et **Noémie Poirot,** domiciliés à La Bresse.

Le 29 juillet**, Ludovic Poirot** et **Brigitte Bolmont**, domiciliés à Gérardmer.

Décès

Roger Fleurance, âgé de 77 ans, domicilié 111 rue du Hohneck, décédé le 12 juin, époux de Nicolle Bricogne.

Claude Bertrand, âgé de 87 ans, domicilié 42 grand Rue, décédé à Épinal, le 13 juin, époux de Marie Bertôt.

Marguerite Richard, âgée de 85 ans, domiciliée 8 rue Cherménil à Cornimont, décédée le 29 juin à Cornimont, veuve de Marcel Lemaire.

Simone Claudel, âgée de 86 ans, domiciliée 13 route de Lispach, décédée à Épinal le 2 juillet, épouse de Pierre Remy.

Denise Crombet, âgée de 75 ans, domiciliée 35 square Jules Mousseron à Condé-Sur-l'Escaut (Nord), décédée le 10 juillet, épouse de Raymond Nawrocki.

Andrée Vaxelaire, âgée de 99 ans, domiciliée 27 rue de la Clairie, décédée à La Bresse le 22 juillet 2023, veuve de Pierre Mougel.

Claire Mougin, âgée de 92 ans, domiciliée 83 rue du Hohneck, décédée à son domicile le 26 juillet, veuve de René Fleurette.

Services communaux

Mairie : 03 29 25 40 21
Du lundi au vendredi : 9 h-12 h 15 et 14 h-17 h,
Samedi : 9 h-12 h Service Population uniquement
e-mail : info@labressse.fr - www.labresse.fr

Astreinte des adjoints : 06 08 57 51 94

Services Techniques Municipaux :
03 29 25 53 89 - 7 route de Niachamp
Du lundi au vendredi : 9 h-12 h et 14 h-17 h
Accueil du public sur rendez-vous

Service urbanisme et gestion du patrimoine : 03 29 25 53 89
Du lundi au vendredi : 9 h-12 h et sur rendez-vous, 14 h-17 h les lundi, mardi, jeudi et vendredi

EHPAD (Maison de Retraite)
03 29 25 59 25 - 27 - 32A rue de la Clairie

S.S.I.A.D (Service de Soins Infirmiers à Domicile)
06 88 15 56 42 - 32A rue de la Clairie

Régie Municipale d'Électricité :
03 29 25 54 00
Du lundi au vendredi : 7 h 30-12 h et 13 h 30-17 h

Syndicat Intercommunal d'Assainissement : 03 29 62 54 21
24 rue de la 3e DIA, 88 310 Cornimont
Du lundi au vendredi : 8 h 30-12 h et 13 h 30-17 h
En dehors des heures d'ouverture, pour toute urgence :
Service des eaux : 06 08 23 56 53
Bâtiments communaux : 06 07 96 51 26

Numéros d'urgence

Urgences à domicile : 15
Appel d'urgence européen unique : 112
Pompiers et urgences sur la voie publique : 18
Gendarmerie : 17

Services médicaux

Service Médi-Garde
(nuit, dimanche, jours fériés) :
0820 33 20 20

Médecins

Uniquement sur rendez-vous

Dr Arnould
2 rue Joseph Remy - **03 29 25 53 08**
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
Fermé le mercredi

Dr Hofgaertner
2 rue Joseph Remy - **03 29 25 35 35**
Mercredi et jeudi

Dr Leroy
2 rue Joseph Remy - **03 29 25 40 87**
Lundi, mardi, mercredi et vendredi
Fermé le jeudi

Dr Travkine
2 rue Joseph Remy - **03 29 25 35 35**
Lundi, mardi et vendredi
Les samedis matins uniquement les urgences

Dr Ménière
11 rue de l'Église - **03 29 25 40 09**
9 h-12 h et 14 h 30-18 h 30
Fermé le mercredi après-midi et le samedi

Services sociaux

Maison de Services au Public (MASAP)
Centre Culture et Social, 12 rue Mougel Bey
Pour prendre RDV, joindre les Antennes France Service de :
Le Thillot - Tél. : 03 29 24 87 63
Saulxures-sur-Moselotte - Tél. : 03 29 24 96 46

Conciliateur de justice
Centre Culture et Social, 12 rue Mougel Bey
Bureau des permanences - 1er étage
Sur rendez-vous
Par téléphone au 06 12 16 38 01 (boîte vocale)
Par courriel :
dominique.rossignol@conciliateurdejustice.fr

ADMR Permanence téléphonique : 03 29 25 62 60

Adavie : 03 29 35 23 06

Infirmières

Valérie Flieller et Éliette Foucal
6 Grande Rue - **03 29 25 65 49 - 06 71 50 24 41**

Nathalie Poirot et Anne-Élodie Antoine
12 rue Mougel Bey - **03 29 25 63 96**
06 07 82 92 35
Lundi au samedi 8 h 30 à 9 h 30

Pharmacies

Pharmacie de garde : numéro Audiotel **3237**

Pharmacie du Hohneck
23 rue Paul Claudel - **03 29 25 41 13**
Du lundi au vendredi : 8 h 30-12 h 30 et 14 h-19 h 30
Le samedi 8 h 30-12 h 30 et 14 h-19 h

Ambulances - Taxi - VSL

Taxi Denis : 03 29 25 40 28 ou 06 76 47 33 95
Transmosel SARL : 03 29 25 60 60
Nuit (20 h à 8 h), dimanches et jours fériés : faites le 15

La Poste

Horaires : *Fermeture les lundis*
Du mardi au vendredi de 9 h-12 h et 14 h-17 h 30
Samedi : 9 h-12 h

Horaires d'été des déchèteries

du 1er mars au 31 octobre

Communauté de communes des Hautes-Vosges
Tél. : 03 29 27 29 04

Les trois déchèteries de la communauté de communes sont accessibles à tous les habitants du territoire, quelle que soit leur commune de résidence.

Déchèterie de Niachamp : 06 70 50 42 78

	Niachamp à La Bresse	
Jour	Matin	Après-midi
Lundi		14 h - 18 h
Mardi	8 h 30 - 12 h	
Mercredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Jeudi		
Vendredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Samedi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h

Déchèterie de Blanfin : 06 70 09 92 23

	Blanfin à Saulxures-sur-Moselotte	
Jour	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 30 - 12 h	
Mardi		14 h - 18 h
Mercredi		14 h - 18 h
Jeudi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Samedi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h

DÉCHÈTERIE DE LA PRÊLE
13 route de Gérardmer - 88120 Le Syndicat
Tél. : 03 29 62 28 87

Permanences des élus

Maryvonne Crouvezier - Maire	*Reçoit sur rendez-vous*
Jérôme Mathieu - Adjoint aux énergies et STM	*Reçoit sur rendez-vous*
Élisabeth Bonnot - Adjointe aux ressources humaines	*Reçoit sur rendez-vous*
Raymond Marchal - Adjoint à l'environnement	*Jeudi de 10 h à 11 h*
Fabienne Morel - Adjointe à la population et aux écoles	*Reçoit sur rendez-vous*
Nicolas Remy - Adjoint aux sports et au tourisme	*Samedi de 9h à 12h*
Alexandrine Ducret - Adjointe à la culture et aux jumelages	*Mardi de 10 h à 12 h*
Jean-François Poirot - Adjoint à l'urbanisme	*Reçoit sur rendez-vous*
Geneviève Demange - Adjointe aux affaires sociales	*Mardi de 10 h 30 à 12 h*

AGENDA

8 septembre
Fête des associations
Halle des congrès/ Halle patinoire >
de 16h30 à 20h30
Infos : *Mairie - Service relations associations*
Tél. : 03 29 25 71 77
relationsassociations@labresse.fr
www.labresse.fr

9 septembre
Animation Kinder
Gymnase Stade des Champions >
de 13h30 à 17h30
Infos : *La Bressaude Athlétisme*
Christine Fréchard

du 9 septembre au 5 novembre
Exposition Michel Laurent & Exposition Francis Cuny
Maison de La Bresse >
du mardi au dimanche
de 14h à 18h,
Infos : *Mairie - Service communication*
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr
Maison de La Bresse - Tél. : 03 29 62 65 95
maisondelabresse@labresse.fr

du 9 septembre au 2 novembre
Exposition Louan Olivier
Maison de La Bresse >
du mardi au dimanche
de 14h à 18h,
Infos : *Mairie - Service communication*
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr
Maison de La Bresse - Tél. : 03 29 62 65 95
maisondelabresse@labresse.fr

du 9 septembre au 8 octobre
Exposition Gvantsa Narimanidze
Maison de La Bresse >
du mardi au dimanche
de 14h à 18h,
Infos : *Mairie - Service communication*
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr
Maison de La Bresse - Tél. : 03 29 62 65 95
maisondelabresse@labresse.fr

10 septembre
2e Marche du Sapeur
Lispach > *de 8h à 19h*
Infos : *Amicale des Sapeurs-Pompiers*
Didelot Eric - Tél. : 06 58 88 79 17
pompierslabresse@orange.fr

17 septembre
Cérémonie de la Piquante Pierre
Piquante Pierre > *de 10 h 30 à 11 h 30*
Infos : *Le Souvenir Français - Michel Lemaire*
mike.lemr54@gmail.com

17 septembre
Rainkopf Trail
Station La Bresse Hohneck >
de 7 h 30 à 16 h
Infos : *La Bressaude Athlétisme*
Christian Poirot - Tél. : 06 49 07 68 39

22 et 23 septembre
Balade Vosgienne
Halle patinoire > *arrivée vers 18h*
Infos : *Gérard Bedel - Tél. : 06 08 47 44 03*
gerard@asar.fr

24 septembre
Retro Loisirs Ligne Bleue
Halle patinoire > *de 9h à 12h*
Infos : *Remy Alain - Tél. : 03 29 25 57 36*
remyalain1958@gmail.com

26 septembre
Don du sang
Salle des fêtes > *de 16h à 19h30*
Infos : *Etablissement Français du Sang*
03 83 44 62 62

30 septembre
Zumba Party
Salle des fêtes > *de 9h à 18h*
Infos : *MLC Murielle Claude*

Le mois prochain

Culture
Loisirs
Divers